

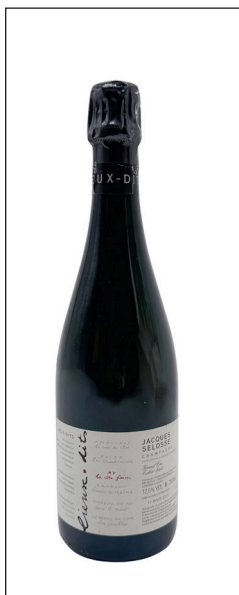




7



49



64



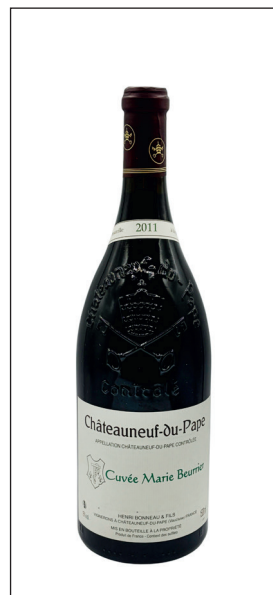
66



67



69



76



79



80



85



111

VINS ET SPIRITUEUX

MARDI 3 NOVEMBRE – 14 H

SALLE DES VENTES FAVART

3, rue favart 75002 paris

LOTS VISIBLES SUR DEMANDE

RESPONSABLES DE LA VENTE

elodie.delaballe@ader-paris.fr

lola.nordmann@ader-paris.fr

EXPERT

Denis BERNARD

contact@oenovalis.fr

CATALOGUE VISIBLE SUR

www.ader-paris.fr

ENCHÉRISSER EN DIRECT SUR

www.drouotlive.com

www.interencheres.com

COMMISSAIRES-PRISEURS



David NORDMANN

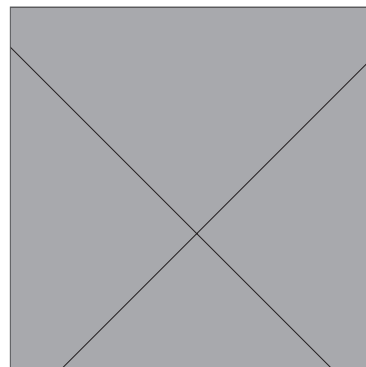


Xavier DOMINIQUE

RESPONSABLES DE LA VENTE



Élodie DELABALLE
elodie.delaballe@ader-paris.fr
Tél. : 01 78 91 10 16

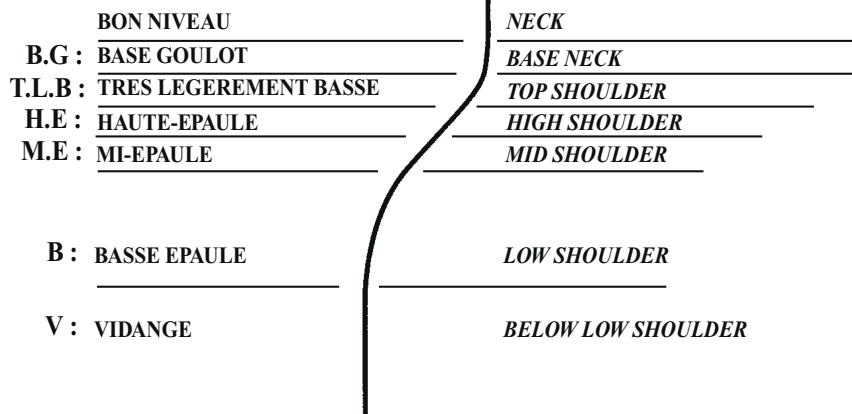


Lola NORDMANN
lola.nordmann@ader-paris.fr
Tél. : 01 78 91 10 12

DESCRIPTION DES BOUTEILLES (*BOTTLES DESCRIPTION*)

- Pour les bordelaises
(*Bordeaux shaped*)

NIVEAUX (*LEVELS*)



- Pour les bouteilles de forme bourguignonne ou d'autres types, les niveaux sont exprimés en cm à partir du bas du bouchon. Exemple : 1 à 5 cm signifie qu'une bouteille a un niveau à 5 cm sous le bouchon.
- (*As the shape of Burgundy, Rhône valley and others does not allow for a level rating system based on the shoulder of the bottle, levels are measured in centimeters below bottom of the cork or capsule.*)

ABREVIATIONS

ÉTIQUETTES (*TAGS*)

- e.l.a** : Légèrement Abîmée
(*Lightly damaged*)
- e.a** : Abîmée (*Damaged or torn*)
- e.t.a** : Très Abîmée (*Heavily damaged*)
- e.l.s** : Légèrement Sale (*Lightly dirty*)
- e.f.s** : Fanée ou Sale (*Faded or dirty*)
- e.t** : Tâchée (*Stained*)
- e.t.h** : Traces d'Humidité
(*Nicked or trace moisture*)
- e.q.i** : Quasi inexistante ou en lambeaux
(*Tattered*)
- s.e** : Sans Étiquette (*No label*)

CAPSULES

- c.l.a** : Légèrement Abîmée
(*Lightly damaged*)
- c.a** : Abîmée (*Damaged or cut*)
- c.l.s** : Légèrement Sale (*Lightly dirty*)
- c.c** : Corrodée (*Corroded*)
- c.s** : Sale (*Dirty*)
- s.c** : Sans Capsule (*No capsule*)

COLLERETTES (*NECK TAGS*)

- clm.a** : Abîmée (*Damaged or torn*)
- clm.s** : Sale (*Dirty*)
- s.c.m** : Sans Collette Millésime
(*No Vintage neck label*)

IMP	: Impériale	6 litres
JERO	: Jéroboam	5 litres*
JERO	: Jéroboam	3 litres**
DMg	: Double Magnum	3 litres
Mag	: Magnum	1,5 litre

* Bordeaux (4,5 litres jusqu'en 1985).

**en Bourgogne et Champagne.

- N.I.** : Non inspecté (*Not appraised*)
- N.M.** : Non millésimé (*No Vintage*)

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. Consommez avec modération.

Lot			Q.	Dénomination	Appellation ou propriétaire	Année	Estim.		
1	1	B		CHAMPAGNE BRUT CUVÉE SIR WINSTON CHURCHILL (Coffret d'origine sale)	Pol Roger	2000	140	/	160
2	1	B		CHAMPAGNE BRUT CUVÉE SIR WINSTON CHURCHILL (Coffret d'origine sale)	Pol Roger	2000	140	/	160
3	1	B		CHAMPAGNE BRUT CUVÉE SIR WINSTON CHURCHILL (Coffret d'origine sale)	Pol Roger	2000	140	/	160
4	1	B		CHAMPAGNE BRUT CUVÉE SIR WINSTON CHURCHILL (Coffret d'origine sale)	Pol Roger	2000	140	/	160
5	1	B		CHAMPAGNE BRUT CUVÉE SIR WINSTON CHURCHILL (Coffret d'origine sale)	Pol Roger	2000	140	/	160
6	12	B		CHÂTEAU DUCRU-BEAUCAILLOU (Caisse Bois d'origine sans pavillon supérieur) (2 B.G; 6 T.L.B.+; 2 T.L.B; e.t.h. légères; très belles)	GCC2 Saint-Julien	1982	1800	/	2040
7	12	B		CHÂTEAU PICHON COMTESSE DE LALANDE (Caisse Bois d'origine sans pavillon supérieur) (3 T.L.B.+; 9 T.L.B; e.t.h. légères à e.t.h; 6 c.a. bas de jupes par guillottes)	GCC2 Pauillac	1982	4200	/	4800
8	5	B		CHÂTEAU LA MISSION HAUT-BRION (3 B.G; 3 e.l.a; 1 accroc bas de capsule)	CC Graves	1982	2500	/	3000
9	5	B		CHÂTEAU LA MISSION HAUT-BRION (1 B.G; 4 T.L.B; e.t.h. légères dont 2 e.a.)	CC Graves	1979	400	/	500
10	12	B		CHÂTEAU LA MISSION HAUT-BRION (Caisse Bois d'origine avec pavillon supérieur abîmé) (6 T.L.B; 6 H.E.+; e.t.h. légères dont 2 e.l.a. et 2 e.a; c.c. légères)	CC Graves	1979	960	/	1080
11	12	B		CHÂTEAU LA MISSION HAUT-BRION (Caisse Bois d'origine avec pavillon supérieur abîmé) (8 T.L.B; 4 H.E.+; e.t.h. légères à e.t.a.; c.c. légères; 2 c.l.a. légères)	CC Graves	1979	840	/	960
12	12	B		CHÂTEAU LA MISSION HAUT-BRION (9 T.L.B.+ ou mieux; 1 T.L.B; 1 H.E.+ et 1 H.E; e.t.h. dont 6 e.l.a.; c.c. légères; 2 c.l.a. légères)	CC Graves	1979	960	/	1080
13	12	B		CHÂTEAU LA MISSION HAUT-BRION (9 T.L.B.+ ou mieux; 1 T.L.B. et 2 H.E.+; e.t.a. dont 5 millésimes illisibles; c.s.)	CC Graves	1979	600	/	720
14	4	B		CHÂTEAU LA MISSION HAUT-BRION (1 T.L.B.+; 3 T.L.B. à H.E.+; e.t.h. à e.l.a; c.c.)	CC Graves	1971	400	/	480
15	3	B		CHÂTEAU LA MISSION HAUT-BRION (H.E.+; e.t.h. légères dont 1 e.t.a; c.c. légères)	CC Graves	1971	300	/	360
16	6	B		CHÂTEAU LA MISSION HAUT-BRION (2 M.E.+; 2 M.E; 1 B.E.+ et 1 B.E; e.t.h. légères dont 1 e.t.a; c.c; 1 c.a. bas de jupe)	CC Graves	1971	300	/	350
17	3	B		CHÂTEAU CHEVAL BLANC (T.L.B.+; e.l.s.)	GCC1A Saint-Emilion	1981	450	/	500
18	3	B		CHÂTEAU CHEVAL BLANC (2 T.L.B. à H.E.+; 1 H.E.-; e.t.h; 1 c.c.)	GCC1A Saint-Emilion	1975	450	/	500
19	1	B		CHÂTEAU D'YQUEM (T.L.B; e.l.s; c.s.)	C1 Supérieur Sauternes	1966	300	/	350

Lot	Q.		Dénomination	Appellation ou propriétaire	Année	Estim.	
20	1	B	CHÂTEAU D'YQUEM (T.L.B; e.l.s; c.s.)	C1 Supérieur Sauternes	1966	300	/ 350
21	1	B	CHÂTEAU D'YQUEM (T.L.B; e.l.s; c.s.)	C1 Supérieur Sauternes	1966	300	/ 350
22	1	B	CHÂTEAU D'YQUEM (T.L.B; e.l.s; c.s.)	C1 Supérieur Sauternes	1966	300	/ 350
23	3	B	CHÂTEAU D'YQUEM (1 B.G; 1 T.L.B.+; 2 e.t.h; 1 c.s; 2 capsule bombées dont 1 c.s; 1 c.l.a. au sommet)	C1 Supérieur Sauternes	1979	450	/ 500
24	2	B	CHÂTEAU D'YQUEM (T.L.B.+; 1 e.t.h)	C1 Supérieur Sauternes	1979	320	/ 360
25	3	B	CHÂTEAU D'YQUEM (2 T.L.B; 1 H.E.+; 2 e.t.h; 1 c.s. bombée; 1 c.c. légères)	C1 Supérieur Sauternes	1979	450	/ 500
26	3	B	CHÂTEAU D'YQUEM (1 T.L.B.+; 2 T.L.B; e.t.h; 2 c.s. dont 1 bombée)	C1 Supérieur Sauternes	1979	450	/ 500
27	4	B	CHÂTEAU D'YQUEM (3 T.L.B.+; 1 T.L.B; e.t.h. avec papier de soie collé; c.s. dont 2 bombées)	C1 Supérieur Sauternes	1979	600	/ 680
28	3	B	CHÂTEAU D'YQUEM (1 H.E; 1 M.E.+; 1 M.E; e.t.h; c.s. bombées)	C1 Supérieur Sauternes	1979	240	/ 300
29	3	B	CHÂTEAU D'YQUEM (1 B.G; 2 T.L.B; e.t.h; c.s. bombées)	C1 Supérieur Sauternes	1979	450	/ 500
30	3	B	CHÂTEAU D'YQUEM (1 T.L.B.+; 2 T.L.B; e.t.h; 2 c.c. légères dont 1 bombée)	C1 Supérieur Sauternes	1979	450	/ 500
31	6	B	CHÂTEAU D'YQUEM (1 T.L.B; 4 H.E.+; 1 H.E; 4 e.t.h; 2 e.t.h. fortes; c.c. légères dont 3 bombées)	C1 Supérieur Sauternes	1979	780	/ 900
32	5	B	CHÂTEAU D'YQUEM (3 T.L.B.+; 2 T.L.B; e.t.a. avec 4 millésime illisibles; millésimes apparents sur les capsules; c.s. dont 1 c.a. au sommet)	C1 Supérieur Sauternes	1979	400	/ 500
33	2	B	CHÂTEAU D'YQUEM (1 T.L.B.+; e.t.h. dont 1 e.a.)	C1 Supérieur Sauternes	1980	400	/ 440
34	2	B	CHÂTEAU D'YQUEM (B.G.-; e.a. avec papier de de soie collé; c.s.)	C1 Supérieur Sauternes	1980	360	/ 400
35	12	B	CHÂTEAU D'YQUEM (Caisse Bois d'origine sale) (8 T.L.B.+; 2 T.L.B; 2 H.E.+; 1 c.s. bombée)	C1 Supérieur Sauternes	1982	1800	/ 2040
36	12	B	CHÂTEAU D'YQUEM (Caisse Bois d'origine sale) (6 T.L.B.+ à T.L.B; 2 T.L.B; 2 H.E.+; 1 H.E; e.t.a. avec papier de soie collé; 4 c.c. dont 2 bosselées; 4 suin- tantes)	C1 Supérieur Sauternes	1983	1560	/ 1800
37	12	B	CHÂTEAU D'YQUEM (Caisse Bois d'origine) (T.L.B.- ou mieux; 1 c.s. bom- bée)	C1 Supérieur Sauternes	1984	1800	/ 2040
38	3	B	CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD (H.E.+; e.f.s; 1 c.c. à c.l.a.)	GCC1 Pauillac	1979	480	/ 540
39	6	B	CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD (1 H.E.+; 4 H.E. et 1 M.E.+; e.f.s; 2 c.c.)	GCC1 Pauillac	1979	600	/ 700
40	12	B	CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD (Caisse Bois d'origine) (H.E. à B.E.+; e.t.h. dont 2 e.l.a; 1 c.a. bas de jupe)	GCC1 Pauillac	1979	960	/ 1200

Lot	Q.		Dénomination	Appellation ou propriétaire	Année	Estim.		
41	10	B	CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD (Caisse Bois d'origine de 12 sans pavillon supérieur remise à l'acquéreur) (2 T.L.B; 5 H.E.+; 1 H.E; 2 H.E.-; e.t.h. à e.a; c.c. légères dont 1 c.a. bas de jupe)	GCC1 Pauillac	1979	1200	/	1400
42	10	B	CHÂTEAU LEOVILLE POYFERRE (Caisse Bois d'origine de 12 sans pavillon supérieur remise à l'acquéreur) (4 T.L.B.+; 2 T.L.B.-; 2 H.E.+ et 2 H.E; e.f.s à e.a; c.c. légères dont 1 c.l.a. bas de jupe)	GCC2 Saint-Julien	1979	300	/	350
43	12	B	CHÂTEAU LA GAFFELIERE (Caisse Bois d'origine de 12 sans pavillon supérieur) (2 T.L.B.+; 4 T.L.B; 3 H.E.+ et 1 M.E; e.a; c.c. légères)	GCC1B Saint-Emilion	1978	240	/	300
44	12	B	CHÂTEAU LA GAFFELIERE (2 B.G; 6 T.L.B.+; 2 T.L.B et 2 H.E.+; e.t.a; 5 c.s)	GCC1B Saint-Emilion	1978	200	/	250
45	11	B	CHÂTEAU LA GAFFELIERE (2 T.L.B.+; 6 T.L.B et 3 H.E.+; e.t.a; c.s)	GCC1B Saint-Emilion	1978	180	/	220
46	12	B	CHÂTEAU CHEVAL BLANC (Caisse Bois d'origine de 12 sans pavillon supérieur) (T.L.B. ou mieux; e.t.h; 1 c.l.a. bas de jupe)	GCC1A Saint-Emilion	1981	1800	/	2040
47	12	B	CHÂTEAU CHEVAL BLANC (Caisse Bois d'origine de 12 sans pavillon supérieur) (2 B.G; 10 T.L.B.+; e.t.h. légères)	GCC1A Saint-Emilion	1981	1800	/	2040
48	12	B	CHÂTEAU CHEVAL BLANC (Caisse Bois d'origine) (9 T.L.B.+ ou mieux; 2 T.L.B; 1 H.E.+; e.t.h. légères)	GCC1A Saint-Emilion	1981	1800	/	2040
49	12	B	CHÂTEAU CHEVAL BLANC (Caisse Bois d'origine de 12 sans pavillon supérieur) (11 T.L.B.+ ou mieux; 1 T.L.B; e.t.h. légères; 1 c.c. légères)	GCC1A Saint-Emilion	1979	1800	/	2040
50	8	B	CHÂTEAU CALON-SEGUR (H.E. ou mieux; e.t.a. avec 1 millésime illisible; c.s.)	GCC3 Saint-Estephe	1978	200	/	250
51	9	B	CHÂTEAU CALON-SEGUR (H.E.+ ou mieux; e.t.a. avec 7 millésimes illisibles; c.s.)	GCC3 Saint-Estephe	1978	100	/	140
52	4	B	CHÂTEAU LEOVILLE LAS CASES (T.L.B. à H.E.+; e.t.h. légères dont 1 e.l.a; c.c. dont 1 c.s.)	GCC2 Saint-Julien	1978	240	/	280
53	3	B	CHÂTEAU LEOVILLE LAS CASES (H.E.+; 2 e.t.h. légères; 1 e.t.h; c.c.)	GCC2 Saint-Julien	1978	180	/	210
54	6	B	CHÂTEAU D'YQUEM (3 B.G; 2 T.L.B.+; e.t.a. avec les millésimes partiellement lisibles; millésimes apparents sur les capsules; c.s.)	C1 Supérieur Sauternes	1983	600	/	700
55	6	B	CHÂTEAU D'YQUEM (4 T.L.B.+; 1 T.L.B; e.t.a. avec 4 millésimes illisibles; millésimes apparents sur les capsules; c.s.)	C1 Supérieur Sauternes	1983	600	/	700
56	12	B	CHÂTEAU D'YQUEM (Caisse Bois d'origine sans pavillon supérieur) (T.L.B.+ ou mieux; e.t.a. avec les millésimes partiellement lisibles ou illisibles; millésimes apparent sur les bouchons; c.s.)	C1 Supérieur Sauternes	1980	1200	/	1440
57	1	B	CHÂTEAU CLIMENS (T.L.B; e.t.h; c.c.)	CC1 Sauternes	1982	45	/	60
	1	B	CHÂTEAU DE CERONS	Cérons	2007			
	1	B	CHÂTEAU DE CERONS	Cérons	2002			
58	1	B	CHÂTEAU D'YQUEM (T.L.B; e.a.)	C1 Supérieur Sauternes	1979	160	/	180
59	8	B	CHÂTEAU CALON-SEGUR (Caisse bois d'origine de 12 remise à l'acquéreur) (H.E. ou mieux; e.t.h. à e.t.a.)	GCC3 Saint-Estephe	1978	200	/	250

Lot	Q.		Dénomination	Appellation ou propriétaire	Année	Estim.		
60	11	B	CHÂTEAU MARGAUX (Caisse bois de 12 remise à l'acquéreur) (2 H.E.+; 2 H.E; 5 M.E.+ et 2 B.E; e.t.h; c.c.)	GCC1 Margaux	1978	700	/	800
61	3	B	CHÂTEAU MARGAUX (1 B.G; 1 T.L.B. et 1 H.E.+; e.t.h; c.s. dont 1 bombée)	GCC1 Margaux	1978	420	/	480
62	2	B	CHÂTEAU MARGAUX (1 H.E.+; 1 H.E; e.t.h. légères; 1 c.s. et 1 c.a.)	GCC1 Margaux	1978	240	/	280
63	1	B	COGNAC NAPOLEON VIEILLE RESERVE 70 cl 40%	Camus	NM	40	/	60
	4	B	PORTO TAWNY (e.t.h; c.c.)	Grants of St James	NM			
	3	B	PORTO SPECIAL RESERVE	Cockburn's	NM			
64	1	B	CHAMPAGNE EXTRA-BRUT GRAND CRU AY LA COTE FARON (dégorgement 11 mars 2021)	Jacques Selosse	NM	300	/	350
65	1	B	CHAMPAGNE BRUT BLANC DE BLANCS CLOS DU MESNIL (Caisse Bois d'origine)	Krug	2006	900	/	1000
66	1	B	CHAMPAGNE BRUT CRISTAL Rosé (Caisse Bois d'origine)	Louis Roederer	2013	275	/	300
67	1	B	CHÂTEAUNEUF DU PAPE Rouge	Château Rayas	2004	600	/	700
68	1	B	CHÂTEAUNEUF DU PAPE Rouge	Château Rayas	2005	700	/	800
69	1	B	CHÂTEAUNEUF DU PAPE Rouge (e.f.s. à e.a.)	Château Rayas	2005	700	/	800
70	1	B	CHÂTEAUNEUF DU PAPE Rouge	Château Rayas	2008	650	/	750
71	1	B	CHÂTEAUNEUF DU PAPE Rouge	Château Rayas	2010	700	/	800
72	1	Mag	CHÂTEAUNEUF DU PAPE Rouge	Clos des Papes	2014	120	/	140
73	2	B	CHÂTEAUNEUF DU PAPE Rouge	Domaine Henri Bonneau	2011	180	/	220
74	3	B	CHÂTEAUNEUF DU PAPE Rouge	Domaine Henri Bonneau	2013	270	/	330
75	1	Mag	CHÂTEAUNEUF DU PAPE Rouge	Domaine Henri Bonneau	2013	180	/	200
76	1	Mag	CHÂTEAUNEUF DU PAPE CUVÉE MARIE BEURRIER	Domaine Henri Bonneau	2011	240	/	280
77	1	Mag	CHÂTEAUNEUF DU PAPE CUVÉE MARIE BEURRIER	Domaine Henri Bonneau	2013	200	/	240
78	1	Mag	CHÂTEAUNEUF DU PAPE CUVÉE MARIE BEURRIER (clm.s. légères)	Domaine Henri Bonneau	2013	200	/	240
79	1	Mag	CHÂTEAUNEUF DU PAPE RESERVE DES CELESTINS (e.t.h; clm.s.)	Domaine Henri Bonneau	2007	500	/	600
80	1	Mag	CHÂTEAUNEUF DU PAPE RESERVE DES CELESTINS (e.t.h; clm.a.)	Domaine Henri Bonneau	2007	500	/	600
81	1	Mag	CHÂTEAUNEUF DU PAPE RESERVE DES CELESTINS (e.l.a; clm.a.)	Domaine Henri Bonneau	2008	400	/	450
82	1	Mag	CHÂTEAUNEUF DU PAPE RESERVE DES CELESTINS (e.a; clm.a.)	Domaine Henri Bonneau	2008	400	/	450
83	1	Mag	CHÂTEAUNEUF DU PAPE RESERVE DES CELESTINS	Domaine Henri Bonneau	2011	375	/	425

Lot	Q.		Dénomination	Appellation ou propriétaire	Année	Estim.		
84	1	Mag	CHÂTEAUNEUF DU PAPE RESERVE DES CELESTINS (e.l.a.)	Domaine Henri Bonneau	2011	375	/	425
85	1	Mag	CHÂTEAUNEUF DU PAPE RESERVE DES CELESTINS	Domaine Henri Bonneau	2012	400	/	450
86	1	Mag	CHÂTEAUNEUF DU PAPE RESERVE DES CELESTINS	Domaine Henri Bonneau	2012	400	/	450
87	1	B	CHÂTEAUNEUF DU PAPE HOMMAGE Â JACQUES PERRIN	Château de Beaucastel	2019	250	/	275
88	1	B	CHÂTEAUNEUF DU PAPE HOMMAGE Â JACQUES PERRIN	Château de Beaucastel	2019	250	/	275
89	1	Mag	CHÂTEAUNEUF DU PAPE Rouge (clm.a.)	Clos du Mont Olivet	1983	80	/	100
90	1	Mag	CHÂTEAUNEUF DU PAPE Blanc	Clos du Mont Olivet	1997	50	/	60
91	1	B	HERMITAGE Rouge	Guigal	2006	50	/	60
	1	B	CHÂTEAUNEUF DU PAPE Rouge	Guigal	2013			
92	2	B	SAUMUR CHAMPIGNY LES POYEUX (e.a; clm.a.)	Clos Rougeard	2002	300	/	340
93	3	B	SAUMUR CHAMPIGNY LES POYEUX (1 e.t.h.)	Clos Rougeard	2005	540	/	600
94	2	B	SAUMUR CHAMPIGNY LES POYEUX	Clos Rougeard	2009	320	/	360
95	2	B	SAUMUR CHAMPIGNY LES POYEUX	Clos Rougeard	2016	320	/	360
96	4	B	POUILLY-FUME SILEX	Domaine Dagueneau	2014	450	/	500
97	2	B	NAPA VALLEY OPUS ONE	Robert Modavi	2016	450	/	500
98	2	B	NAPA VALLEY OPUS ONE	Robert Modavi	2016	450	/	500
99	2	B	IGP ALPILLES Blanc	Domaine de Trévallon	2015	160	/	200
100	1	B	MEURSAULT-PERRIERES (1er Cru)	Domaine des Comtes Lafon	2012	375	/	425
101	3	B	VOLNAY-SANTENOTS DU MILIEU (1er Cru) (1 e.a.)	Domaine des Comtes Lafon	2018	250	/	280
102	4	B	VOLNAY CLOS DES CHÊNES (1er Cru) (1 e.a.)	Domaine des Comtes Lafon	2018	360	/	440
103	2	B	VOLNAY CLOS DES CHÊNES (1er Cru)	Domaine des Comtes Lafon	2019	250	/	280
	1	B	VOLNAY-SANTENOTS DU MILIEU (1er Cru)	Domaine des Comtes Lafon	2019			
104	6	B	CORTON-CHARLEMAGNE (Grand Cru) (Caisse Bois d'origine sans pavillon supérieur)	Domaine Faiveley	2015	720	/	840
105	5	B	CORTON-CHARLEMAGNE (Grand Cru) (Caisse Bois d'origine de 6 remise à l'acquéreur)	Domaine Bonneau du Matray	2005	1350	/	1500
106	6	B	CORTON-CHARLEMAGNE (Grand Cru) (Caisse Bois d'origine)	Domaine Bonneau du Matray	2016	780	/	800
107	5	B	CORTON-CHARLEMAGNE (Grand Cru) (Caisse Bois d'origine de 6 remise à l'acquéreur)	Domaine Bonneau du Matray	2019	1350	/	1500

Lot			Q.	Dénomination	Appellation ou propriétaire	Année	Estim.		
108	1	B		CORTON-CHARLEMAGNE (Grand Cru)	Domaine Arnaud Baillet	2020	120	/	140
109	1	B		BÂTARD-MONTRACHET (Grand Cru) (Caisse Bois d'origine)	Domaine Vincent Girardin	2016	300	/	350
110	1	B		BÂTARD-MONTRACHET (Grand Cru)	Domaine Vincent Girardin	2016	300	/	350
111	3	B		MONTRACHET (Grand Cru)	Bouchard Père & Fils	2012	1000	/	1200
112	2	B		MONTRACHET (Grand Cru)	Bouchard Père & Fils	2015	650	/	750
113	2	B		MONTRACHET (Grand Cru)	Bouchard Père & Fils	2015	650	/	750
114	3	B		PULIGNY-MONTRACHET CLOS DE LA TRUFFIERE (1er Cru) (1 e.l.a.)	Domaine Benoît Ente	2020	540	/	600
115	3	B		PULIGNY-MONTRACHET NEXE FLORE (1 e.a; 1 c.a; 486 bouteilles récoltées)	Domaine Benoît Ente	2020	360	/	420
116	1	B		BOURGOGNE CHARDONNAY	Domaine Benoît Ente	2016	120	/	140
	2	B		BOURGOGNE ALIGOTE (1 e.a.)	Domaine Benoît Ente	2017			
117	2	B		BOURGOGNE PINOT NOIR (e.l.a.)	Domaine Benoît Ente	2014	80	/	90
118	3	B		MEURSAULT CLOS DU CROMIN «LE PRE DE MANCHE» (1 e.l.s; 1634 bouteilles récoltées)	Domaine Bernard Bonin	2021	600	/	660
119	4	B		MEURSAULT LE LIMOZIN (1 e.a; 1676 bouteilles récoltées)	Domaine Bernard Bonin	2019	800	/	900
120	8	B		CÔTE-RÔTIE D'AMPUIS (Caisse Bois d'origine de 12 remise à l'acquéreur) (1 e.t.h; 1 e.a.)	Guigal	2012	500	/	600
121	1	B		CÔTE-RÔTIE LA TURQUE	Guigal	2012	180	/	200
122	1	B		CÔTE-RÔTIE LA TURQUE	Guigal	2012	180	/	200
123	1	B		CÔTE-RÔTIE LA TURQUE	Guigal	2012	180	/	200
124	1	B		CÔTE-RÔTIE LA TURQUE	Guigal	2012	180	/	200
125	1	B		CÔTE-RÔTIE LA TURQUE	Guigal	?	140	/	160
126	1	B		CÔTE-RÔTIE LA MOULINE	Guigal	2015	220	/	240
127	1	B		CÔTE-RÔTIE LA MOULINE	Guigal	2015	220	/	240
128	1	B		CÔTE-RÔTIE LA MOULINE	Guigal	2015	220	/	240
129	1	B		CÔTE-RÔTIE LA MOULINE	Guigal	2015	220	/	240
130	1	B		CÔTE-RÔTIE LA MOULINE	Guigal	2015	220	/	240
131	3	B		L'HERMITAGE Blanc	Domaine Jean-Louis Chave	2014	480	/	540
132	2	B		L'HERMITAGE Blanc	Domaine Jean-Louis Chave	2014	320	/	360

Lot	Q.		Dénomination	Appellation ou propriétaire	Année	Estim.		
133	1	B	L'HERMITAGE Rouge	Domaine Jean-Louis Chave	2014	230	/	250
134	3	B	L'HERMITAGE Rouge	Domaine Jean-Louis Chave	2014	690	/	750
135	2	B	L'HERMITAGE Rouge	Domaine Jean-Louis Chave	2019	520	/	580
136	2	B	ERMITAGE LE MEAL Blanc (1 e.a.)	Chapoutier	2007	220	/	260
137	3	B	ERMITAGE LE MEAL Rouge	Chapoutier	2011	330	/	390
138	2	B	ERMITAGE LE MEAL Blanc	Chapoutier	2012	170	/	200
139	2	B	ERMITAGE LE PAVILLON	Chapoutier	2008	160	/	200
140	3	B	ERMITAGE LE PAVILLON (1 e.l.a.)	Chapoutier	2010	600	/	660
141	4	B	ERMITAGE L'ERMITE Blanc	Chapoutier	2005	600	/	680
142	3	B	ERMITAGE L'ERMITE Rouge	Chapoutier	2009	540	/	600
143	3	B	ERMITAGE DE L'OREE	Chapoutier	2011	240	/	300
144	3	B	ERMITAGE DE L'OREE	Chapoutier	2015	360	/	420
145	1	B	ERMITAGE DE L'OREE	Chapoutier	2015	80	/	100
146	2	B	CÔTE-RÔTIE LA MORDOREE (1 e.l.a.)	Chapoutier	2008	140	/	160
147	6	B	HERMITAGE LA CHAPELLE	Jaboulet Aîné	2016	600	/	720
148	3	B	HERMITAGE LA CHAPELLE	Jaboulet Aîné	2017	270	/	330
149	3	B	CORNAS LA LOUVEE	Domaine Jean-Luc Colombo	2017	110	/	130
150	2	B	CORNAS LES RUCHETS	Domaine Jean-Luc Colombo	2017	180	/	210
	1	B	CORNAS VALLON DE L'AIGLE	Domaine Jean-Luc Colombo	2017			
151	2	B	CORNAS VALLON DE L'AIGLE	Domaine Jean-Luc Colombo	2017	200	/	240
152	1	B	GEVREY-CHAMBERTIN	Domaine Armand Rousseau	2021	230	/	250
153	2	B	RUCHOTTES-CHAMBERTIN CLOS DES RUCHOTTES (Grand Cru)	Domaine Armand Rousseau	2017	1100	/	1200
154	1	B	GEVREY-CHAMBERTIN CLOS ST-JACQUES (1er Cru) (e.t.h.)	Domaine Armand Rousseau	2017	700	/	800
155	2	B	CLOS DE LA ROCHE (Grand Cru) (1 e.a.)	Domaine Armand Rousseau	2017	900	/	1000
156	1	B	CLOS DE LA ROCHE (Grand Cru)	Domaine Armand Rousseau	2021	400	/	450
157	1	B	CHARMES-CHAMBERTIN (Grand Cru)	Domaine Armand Rousseau	2017	450	/	500
158	2	B	CHARMES-CHAMBERTIN (Grand Cru)	Domaine Armand Rousseau	2021	800	/	900

Lot	Q.		Dénomination	Appellation ou propriétaire	Année	Estim.		
159	1	B	CLOS DE LA TART (Grand Cru)	Mommessin	2007	300	/	350
160	1	B	CLOS DE LA TART (Grand Cru)	Mommessin	2009	425	/	475
161	2	B	CLOS DE LA TART (Grand Cru) (1 accroc clm.)	Mommessin	2010	850	/	950
162	1	B	CLOS DE LA TART (Grand Cru)	Mommessin	2012	375	/	425
163	2	B	CLOS DE LA TART (Grand Cru)	Mommessin	2014	700	/	800
164	2	B	CLOS DE LA TART (Grand Cru)	Mommessin	2014	700	/	800
165	3	B	CLOS DE LA TART (Grand Cru)	Mommessin	2015	1200	/	1350
166	3	B	CLOS DE LA TART (Grand Cru)	Mommessin	2016	1200	/	1350
167	2	B	CLOS DE LA TART (Grand Cru)	Mommessin	2016	800	/	900
168	3	B	CHAMBOLLE-MUSIGNY LES CHARMES (1er Cru)	Domaine Amiot-Servelle	2017	210	/	240
169	3	B	CHAMBOLLE-MUSIGNY LES CHARMES (1er Cru) (e.l.a.)	Domaine Amiot-Servelle	2018	210	/	240
170	2	B	CHAMBOLLE-MUSIGNY LES CHARMES (1er Cru)	Domaine Amiot-Servelle	2018	140	/	160
171	1	B	GRANDS-ECHEZEUX (Grand Cru)	Domaine Gros F&S	2016	200	/	220
172	1	B	RICHEBOURG (Grand Cru)	Domaine Gros F&S	2016	375	/	425
173	1	B	RICHEBOURG (Grand Cru)	Domaine Gros F&S	2016	375	/	425
174	1	B	RICHEBOURG (Grand Cru)	Domaine Gros F&S	2016	375	/	425
175	1	B	RICHEBOURG (Grand Cru)	Domaine Anne Gros	2016	500	/	600
176	1	B	RICHEBOURG (Grand Cru)	Domaine Anne Gros	2016	500	/	600
177	1	B	RICHEBOURG (Grand Cru) (e.l.a.)	Domaine Anne Gros	2016	500	/	600
178	1	B	RICHEBOURG (Grand Cru) (e.l.a.)	Domaine Anne Gros	2016	500	/	600
179	1	B	CLOS-VOUGEOT LE GRAND MAUPERTUI (Grand Cru)	Domaine Anne Gros	2019	150	/	170
180	2	B	CHAMBERTIN (Grand Cru)	Domaine Trapet P&F	2016	600	/	700
181	2	B	GEVREY-CHAMBERTIN VIEILLES VIGNES	Faiveley	2011	60	/	70
182	2	B	CLOS DE VOUGEOT (Grand Cru)	Domaine Méo-Camuzet	2012	360	/	400
183	2	B	CLOS DE VOUGEOT (Grand Cru) (e.a.)	Domaine Méo-Camuzet	2015	440	/	480
184	2	B	CLOS DE VOUGEOT (Grand Cru) (e.t.h.)	Domaine Méo Camuzet	2015	440	/	480

Lot			Q.		Dénomination	Appellation ou propriétaire	Année		Estim.	
185	3	B	CLOS DE VOUGEOT PRES LE CELLIER (Grand Cru)			Domaine Méo-Camuzet	2017	500	/	660
186	2	B	CORTON LES PERRIERES (Grand Cru)			Domaine Méo-Camuzet	2017	240	/	280
187	2	B	CORTON LA VIGNE AU SAINT (Grand Cru) (1 e.l.a.)			Domaine Méo-Camuzet	2017	240	/	280
188	2	B	CORTON-CHARLEMAGNE (Grand Cru)			Méo-Camuzet Frère & Sœurs	2017	320	/	360
189	1	B	VOSNE-ROMANEE LES CHAUMES (1er Cru)			Domaine Méo-Camuzet	2020	220	/	260
	1	B	NUITS-SAINT-GEORGES AUX MURGERS (1er Cru)			Domaine Méo-Camuzet	2020			
190	2	B	CLOS DE VOUGEOT (Grand Cru)			Domaine Pierre Girardin	2019	240	/	280
191	5	B	VOLNAY LES TAILLEPIEDS (1er Cru) (e.t.h. dont 2 e.a.)			Domaine de Montille	2012	400	/	450
	1	B	POMMARD LES RUGIENS-BAS (1er Cru) (e.l.s.)			Domaine de Montille	2010			
192	3	B	CLOS-VOUGEOT (Grand Cru) (e.t.h.)			Domaine de Montille	2012	300	/	360
193	3	B	CLOS-VOUGEOT (Grand Cru) (e.t.h. à e.a.)			Domaine de Montille	2012	300	/	360
194	3	B	POMMARD GRAND CLOS DES EPENOTS (1er Cru)			Domaine de Courcel	1999	360	/	420
195	1	B	CORTON-CHARLEMAGNE (Grand Cru)			Domaine Arnaud Baillot	2020	120	/	140
196	1	B	CORTON-CHARLEMAGNE (Grand Cru)			Domaine Arnaud Baillot	2020	120	/	140
197	3	B	CHARMES-CHAMBERTIN (Grand Cru) (Caisse Bois d'origine)			Bouchard Père & Fils	2011	300	/	360
198	2	B	CHARMES-CHAMBERTIN (Grand Cru)			Bouchard Père & Fils	2011	200	/	240
199	3	B	CHAMBERTIN CLOS DE BEZE (Grand Cru) (Caisse Bois d'origine)			Bouchard Père & Fils	2012	420	/	480
200	2	B	CHAMBERTIN CLOS DE BEZE (Grand Cru)			Bouchard Père & Fils	2012	280	/	320
201	6	B	BEAUNE-GREVES VIGNE DE L'ENFANT JESUS (1er Cru)			Bouchard Père & Fils	2009	480	/	600
202	6	B	BEAUNE-GREVES VIGNE DE L'ENFANT JESUS (1er Cru) (Caisse Bois d'origine)			Bouchard Père & Fils	2012	480	/	600
203	2	B	CLOS DES LAMBRAYS (Grand Cru)			Domaine des Lambrays	2015	440	/	480
204	3	B	CLOS DES LAMBRAYS (Grand Cru)			Domaine des Lambrays	2016	540	/	600
205	3	B	CLOS DES LAMBRAYS (Grand Cru)			Domaine des Lambrays	2016	540	/	600
206	1	B	CHAMBOLLE-MUSIGNY LES CRAS (1er Cru)			Domaine Georges Roumier	2014	300	/	350
207	1	B	CHAMBOLLE-MUSIGNY LES CRAS (1er Cru) (e.l.s.)			Domaine Georges Roumier	2020	350	/	400
208	1	B	MOREY-SAINT-DENIS CLOS DE LA BUSSIÈRE (1er Cru)			Domaine Georges Roumier	2020	200	/	220
209	2	B	CHAMBOLLE-MUSIGNY LES AMOUREUSES (1er Cru)			Domaine de la Pousse d'Or	2018	360	/	400

Lot			Q.	Dénomination	Appellation ou propriétaire	Année	Estim.		
210	6	B		CLOS-VOUGEOT VIEILLES VIGNES (Grand Cru) (Caisse Bois d'origine sans pavillon supérieur)	Château de la Tour	2009	720	/	840
211	4	B		CLOS-VOUGEOT (Grand Cru)	Château de la Tour	2014	360	/	440
212	5	B		CLOS-VOUGEOT (Grand Cru)	Château de la Tour	2015	500	/	600
213	1	B		CLOS-VOUGEOT VIEILLES VIGNES (Grand Cru) (e.l.a.)	Château de la Tour	2014	370	/	420
	2	B		CLOS-VOUGEOT VIEILLES VIGNES (Grand Cru) (1 e.t.a.)	Château de la Tour	2015			
214	6	B		CLOS-VOUGEOT VIEILLES VIGNES (Grand Cru) (Caisse Bois d'origine sans pavillon supérieur)	Château de la Tour	2015	780	/	900
215	6	B		CLOS-VOUGEOT VIEILLES VIGNES (Grand Cru) (4 e.l.a.)	Château de la Tour	2016	840	/	960
216	4	B		POMMARD GRAND EPENOTS (1er Cru)	Domaine Pierre Morey	2005	200	/	240
217	1	B		CHÂTEAU LAFITE ROTHSCHILD (T.L.B.+; e.t.h. à e.a; très belle)	GCC1 Pauillac	1969	260	/	280
218	1	B		CHÂTEAU LAFITE ROTHSCHILD (B.G; e.t.a.)	GCC1 Pauillac	1983	275	/	300
219	1	B		CHÂTEAU LAFITE ROTHSCHILD (H.E.+; e.t.a.)	GCC1 Pauillac	1983	275	/	300
220	1	B		CHÂTEAU LAFITE ROTHSCHILD (T.L.B; e.l.s.)	GCC1 Pauillac	1983	275	/	300
221	1	B		CHÂTEAU LAFITE ROTHSCHILD	GCC1 Pauillac	1986	450	/	500
222	1	B		CHÂTEAU LAFITE ROTHSCHILD (e.a.)	GCC1 Pauillac	1986	450	/	500
223	1	B		CHÂTEAU LAFITE ROTHSCHILD (e.t.h. à e.a.)	GCC1 Pauillac	1998	375	/	425
224	1	B		CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD (T.L.B; e.t.a.)	GCC1 Pauillac	1985	230	/	250
225	2	B		CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD (1 B.G.-; e.t.h. légères)	GCC1 Pauillac	1988	460	/	500
226	1	B		CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD (B.G; e.t.a.)	GCC1 Pauillac	1990	230	/	250
227	1	B		CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD (T.L.B; e.q.i.)	GCC1 Pauillac	1990	210	/	230
228	1	B		CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD (B.G.+; e.a.)	GCC1 Pauillac	1992	220	/	240
229	1	B		CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD (e.t.a.)	GCC1 Pauillac	1997	230	/	250
230	1	B		CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD (T.L.B; e.l.a.)	GCC1 Pauillac	1998	275	/	300
231	1	B		CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD	GCC1 Pauillac	2008	275	/	300
232	1	B		CHÂTEAU LATOUR (B.E.+; e.t.h; c.c. au sommet)	GCC1 Pauillac	1964	100	/	120
233	2	B		CHÂTEAU LATOUR (e.l.a.)	GCC1 Pauillac	1996	800	/	900
234	1	B		CHÂTEAU LATOUR (e.l.a.)	GCC1 Pauillac	1998	300	/	350

Lot			Q.	Dénomination	Appellation ou propriétaire	Année	Estim.		
235	1	B		LES FORTS DE LATOUR (B.G.)	Pauillac	1986	80	/	100
236	2	B		CHÂTEAU LYNCH BAGES (1 B.G; 1 B.G.-; e.t.h. dont 1 e.l.a.)	GCC5 Pauillac	1988	180	/	220
237	3	B		CHÂTEAU PICHON COMTESSE DE LALANDE (1 B.G; 1 T.L.B.+; e.t.h. légères)	GCC2 Pauillac	1989	360	/	420
238	3	B		CHÂTEAU GRAND-PUY-LACOSTE (e.t.h.)	GCC5 Pauillac	1994	90	/	110
239	5	B		CHÂTEAU DUCRU-BEAUCAILLOU (1 B.G.)	GCC2 Saint-Julien	1989	500	/	600
240	2	B		CHÂTEAU GRUAUD LAROSE (B.G.)	GCC2 Saint-Julien	1989	130	/	150
241	3	B		CHÂTEAU LEOVILLE BARTON (e.t.h. légères)	GCC2 Saint-Julien	1998	150	/	180
242	1	B		CHÂTEAU LEOVILLE BARTON	GCC2 Saint-Julien	1988	120	/	140
	1	B		CHÂTEAU LEOVILLE BARTON	GCC2 Saint-Julien	1999			
243	2	B		CHÂTEAU BEYCHEVELLE (1 e.t.h.)	GCC4 Saint-Julien	1996	150	/	180
	1	B		CHÂTEAU BEYCHEVELLE	GCC4 Saint-Julien	2002			
244	1	B		CHÂTEAU TALBOT	GCC4 Saint-Julien	1990	120	/	140
	1	B		CHÂTEAU TALBOT (B.G; e.l.s.)	GCC4 Saint-Julien	1988			
245	2	B		CHÂTEAU TALBOT (1 B.G.)	GCC4 Saint-Julien	1989	110	/	130
246	2	B		CHÂTEAU BRANAIRE DUCRU (e.t.h.)	GCC4 Saint-Julien	1995	60	/	70
247	1	B		CHÂTEAU BRANAIRE DUCRU	GCC4 Saint-Julien	1998	80	/	90
	1	B		CHÂTEAU CALON SEGUR (H.E.+; e.t.h. à e.a; c.c.)	GCC3 Saint-Estephe	1989			
248	1	B		CHÂTEAU MARGAUX	GCC1 Margaux	1996	500	/	600
249	1	B		CHÂTEAU MARGAUX (e.l.s.)	GCC1 Margaux	1996	500	/	600
250	2	B		CHÂTEAU MARGAUX (e.l.a.)	GCC1 Margaux	1998	550	/	600
251	2	B		CHÂTEAU MARGAUX (1 e.l.a.)	GCC1 Margaux	1999	520	/	560
252	1	B		CHÂTEAU MARGAUX	GCC1 Margaux	1999	260	/	280
253	1	B		CHÂTEAU MARGAUX (Caisse Bois d'origine cerclée)	GCC1 Margaux	2015	600	/	700
254	1	B		CHÂTEAU MARGAUX (Caisse Bois d'origine cerclée)	GCC1 Margaux	2015	600	/	700
255	1	B		CHÂTEAU HAUT-BRION (2,5 cm; e.t.h.)	GCC1 Graves	1969	200	/	220
256	1	B		CHÂTEAU HAUT-BRION (e.t.h.)	GCC1 Graves	1986	280	/	320
257	1	B		CHÂTEAU HAUT-BRION (e.t.h. légères; c.a. bas de jupe)	GCC1 Graves	1988	260	/	280
258	1	B		CHÂTEAU HAUT-BRION (e.t.h. à e.l.a.)	GCC1 Graves	1997	240	/	260

Lot	Q.		Dénomination	Appellation ou propriétaire	Année	Estim.		
259	1	B	CHÂTEAU HAUT-BRION (e.a.)	GCC1 Graves	1999	260	/	280
260	2	B	CHÂTEAU HAUT-BRION (e.t.h. dont 1 e.t.a.)	GCC1 Graves	1999	520	/	560
261	4	B	CHÂTEAU LA MISSION HAUT-BRION	CC Graves	1993	440	/	520
262	2	B	CHÂTEAU LA MISSION HAUT-BRION (1 e.t.h. légères)	CC Graves	1996	300	/	340
263	1	B	CHÂTEAU LA MISSION HAUT-BRION	CC Graves	1996	150	/	170
264	1	B	CHÂTEAU LA MISSION HAUT-BRION	CC Graves	1997	120	/	140
265	3	B	CHÂTEAU MONTROSE (e.t.h. légères dont 1 e.l.a.)	GCC2 Saint-Estephe	1994	180	/	210
266	3	B	CHÂTEAU COS LABORY (1 B.G; e.t.h. dont 1 e.a; 1 c.c. légères)	GCC5 Saint-Estephe	1995	80	/	100
267	2	B	CHÂTEAU PHELAN SEGUR (e.t.a.)	Saint-Estephe	1996	50	/	60
268	2	B	CHÂTEAU LA LAGUNE (T.L.B; e.t.h. à e.l.a.)	GCC3 Haut-Médoc	1982	110	/	130
269	3	B	CHÂTEAU LA LAGUNE (1 T.L.B; 2 H.E.+; 2 e.a.)	GCC3 Haut-Médoc	1986	110	/	130
270	4	B	CHÂTEAU LA LAGUNE (2 B.G.-; 2 T.L.B.)	GCC3 Haut-Médoc	1990	200	/	240
271	8	B	CHÂTEAU LA LAGUNE (3 e.t.h. dont 1 e.a.)	GCC3 Haut-Médoc	1996	240	/	280
272	3	B	CHÂTEAU LA LAGUNE (1 e.l.a.)	GCC3 Haut-Médoc	1998	90	/	110
273	1	B	CHÂTEAU LA LAGUNE	GCC3 Haut-Médoc	2002	90	/	110
	1	B	CHÂTEAU LA LAGUNE	GCC3 Haut-Médoc	2010			
	1	B	CHÂTEAU MAUCAILLOU	Moulis	2005			
274	2	B	CHÂTEAU CANTEMERLE	GCC5 Haut-Médoc	2005	60	/	75
	1	B	CHÂTEAU CANTEMERLE (c.a. bas de jupe)	GCC5 Haut-Médoc	1989			
275	4	B	CHÂTEAU MAUCAILLOU (e.t.h. dont 1 e.a.)	Moulis	1996	90	/	120
	1	B	CHÂTEAU MAUCAILLOU	Moulis	2002			
	1	B	CHÂTEAU MAUCAILLOU	Moulis	2005			
276	1	B	CHÂTEAU D'YQUEM (T.L.B.+; e.a.)	C1 Supérieur Sauternes	1969	280	/	320
277	1	B	CHÂTEAU D'YQUEM (M.E; e.t.h. à e.l.a; c.c.)	C1 Supérieur Sauternes	1969	200	/	220
278	2	B	CHÂTEAU D'YQUEM (Caisse Bois d'origine de 3 remise à l'acquéreur)	C1 Supérieur Sauternes	2015	550	/	600
279	1	B	CHÂTEAU LA TOUR BLANCHE (e.t.h. légères)	CC1 Sauternes	1989	130	/	160
	4	B	CHÂTEAU LA TOUR BLANCHE (3 T.L.B. à H.E.+; e.t.h. légères; 2 capsules bombées dont 1 abimée)	CC1 Sauternes	1996			
280	1	B	CHÂTEAU CHEVAL BLANC (T.L.B.+; e.a; 1 accroc bas de capsule)	GCC1A Saint-Emilion	1986	280	/	320
281	1	B	CHÂTEAU CHEVAL BLANC (B.G; e.l.a.)	GCC1A Saint-Emilion	1998	550	/	600

Lot	Q.		Dénomination	Appellation ou propriétaire	Année	Estim.		
282	2	B	CHÂTEAU CHEVAL BLANC	GCC1A Saint-Emilion	2016	900	/	1000
283	1	B	CHÂTEAU ANGELUS (e.f.s.)	GCC1A Saint-Emilion	1990	350	/	400
284	3	B	CHÂTEAU ANGELUS	GCC1A Saint-Emilion	2012	600	/	660
285	1	B	CHÂTEAU ANGELUS	GCC1A Saint-Emilion	2015	220	/	240
286	4	B	CHÂTEAU ANGELUS (Caisse Bois d'origine de 6 remise à l'acquéreur)	GCC1A Saint-Emilion	2015	880	/	960
287	1	B	CHÂTEAU FIGEAC	GCC1B Saint-Emilion	2011	100	/	120
288	3	B	CHÂTEAU L'ARROSEE (2 e.t.h.)	GCC1B Saint-Emilion	2002	75	/	90
289	3	B	CHÂTEAU MAGDELAINE (e.t.h. légères)	GCC1B Saint-Emilion	1989	180	/	210
290	2	B	CHÂTEAU PAVIE (1 T.L.B; 1 H.E.+; e.l.s; 1 accroc bas de capsule)	GCC11 Saint-Emilion	1986	220	/	260
291	2	B	CHÂTEAU LA GAFFELIERE (1 T.L.B.; 1 T.L.B.-; e.l.s.)	GCC1B Saint-Emilion	1989	90	/	110
292	2	B	CHÂTEAU CANON (1 B.G; 1 T.L.B.)	GCC1B Saint-Emilion	1986	100	/	120
293	3	B	CHÂTEAU CANON (2 T.L.B.+; 1 H.E.+; 2 e.l.s. et 1 e.a; 1 c.l.a. bas de jupe)	GCC1B Saint-Emilion	1988	120	/	140
294	2	B	CLOS DE L'ORATOIRE	GCC Saint-Emilion	1998	75	/	90
	1	B	CHÂTEAU LA GAFFELIERE	GCC1B Saint-Emilion	2002			
295	1	B	PETRUS (e.t.h. à e.l.a.)	Pomerol	1997	1400	/	1699
296	2	B	PETRUS	Pomerol	1998	4400	/	4800
297	2	B	CHÂTEAU L'EVANGILE	Pomerol	2015	240	/	280
298	2	B	CHÂTEAU L'EVANGILE	Pomerol	2016	300	/	340
299	1	Mag	BLASON DE L'EVANGILE (Caisse Bois d'origine)	Pomerol	2001	60	/	70
300	1	B	BLASON DE L'EVANGILE (Caisse Bois d'origine)	Pomerol	2011	30	/	40
301	3	B	CHÂTEAU LA VIOLETTE (1 e.t.h.)	Pomerol	2011	300	/	360
302	1	B	CHÂTEAU LYNCH BAGES	GCC5 Pauillac	1999	130	/	150
	1	B	CHÂTEAU BEYCHEVELLE (e.f.s.)	GCC4 Saint-Julien	1996			
303	1	B	CHÂTEAU LA LAGUNE (T.L.B.+; e.t.h. légères à e.l.a.)	GCC3 Haut-Médoc	1990	110	/	130
	1	B	CHÂTEAU CANON (T.L.B; e.t.h.)	GCC1B Saint-Emilion	1986			
304	1	B	CHÂTEAU RAUSAN-SEGLA	GCC2 Margaux	1983	120	/	140
	1	B	CHÂTEAU BRANAIRE DUCRU (e.t.h. à e.l.a.)	GCC4 Saint-Julien	1989			
	1	B	CLOS DE L'ORATOIRE	GCC Saint-Emilion	1998			

Lot	Q.		Dénomination	Appellation ou propriétaire	Année	Estim.		
305	1	Mag	CHÂTEAU HAUT-BRION (B.E; e.t.a. avec le dernier chiffre du millésime illisible; c.a. au sommet)	GCC1 Graves	191?	200	/	250
306	4	B	CHÂTEAU HAUT-MARBUZET	Saint-Estephe	2016	120	/	140
307	1	B	CHÂTEAU PAVIE (B.G.-)	GCC1A Saint-Emilion	1988	100	/	120
308	1	B	CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD (M.E; e.t.h. à e.a; c.l.a. côté)	GCC1 Pauillac	1968	120	/	140
309	1	B	POMMARD LES JAROLLIERES (1er Cru) (e.t.h.)	Domaine de la Pousse d'Or	1989	100	/	120
310	2	B	CÔTE-RÔTIE (2,5 cm; e.t.h; c.s.)	Le Savour Club	1991	60	/	80
	3	B	CÔTE-RÔTIE (e.t.h.)	Le Savour Club	1992			
311	1	Dmg	CHÂTEAU LAFITE ROTHSCHILD (Caisse Bois d'origine)	GCC1 Pauillac	1983	1600	/	1800
312	1	Mag	CHÂTEAU DUHART-MILON ROTHSCHILD (Caisse Bois d'origine)	GCC4 Pauillac	1995	100	/	120
313	1	B	CARRUADES DE LAFITE (e.l.s.)	Pauillac	1993	80	/	100
314	8	B	CHÂTEAU HAUT-BATAILLEY (2 B.G; 2 T.L.B.+; 1 T.L.B; e.t.h; 1 c.s. et 1 c.a. bas de jupe)	GCC5 Pauillac	1985	220	/	250
315	8	B	CHÂTEAU DUCRU-BEAUCAILLOU (3 T.L.B.+)	GCC2 Saint-Julien	1988	560	/	640
316	6	B	CHÂTEAU DUCRU-BEAUCAILLOU (e.l.s.)	GCC2 Saint-Julien	1989	540	/	660
317	5	B	CHÂTEAU GRUAUD LAROSE (4 T.L.B; 1 H.E.+; e.t.h.)	GCC2 Saint-Julien	1985	400	/	500
318	2	B	CHÂTEAU GRUAUD LAROSE (T.L.B.+; e.t.h.)	GCC2 Saint-Julien	1986	160	/	200
319	10	B	CHÂTEAU GRUAUD LAROSE (2 B.G; e.t.h. dont 1 e.a.)	GCC2 Saint-Julien	1990	800	/	900
320	3	B	CHÂTEAU GRUAUD LAROSE	GCC2 Saint-Julien	1995	150	/	180
321	12	B	CHÂTEAU GRUAUD LAROSE (Carton d'origine)	GCC2 Saint-Julien	1995	600	/	720
322	12	B	CHÂTEAU GRUAUD LAROSE (1 e.a.)	GCC2 Saint-Julien	1995	600	/	720
323	12	B	CHÂTEAU GRUAUD LAROSE (Carton d'origine)	GCC2 Saint-Julien	1995	600	/	720
324	7	B	CHÂTEAU BEYCHEVELLE (e.t.h.)	GCC4 Saint-Julien	1991	280	/	330
325	2	B	CHÂTEAU MARGAUX (1 T.L.B.+; 1 M.E; e.t.h. légères; 1 c.s. suintante)	GCC1 Margaux	1970	360	/	400
326	12	B	CHÂTEAU CANTENAC BROWN (Caisse Bois d'origine)	GCC3 Margaux	1994	300	/	360
327	4	B	CHÂTEAU MONTROSE (1 T.L.B.+; 2 T.L.B; 1 H.E.+; e.t.h.)	GCC2 Saint-Estephe	1983	240	/	280
328	4	B	CHÂTEAU MONTROSE (1 B.G; e.t.h; 1 c.l.a. bas de jupe)	GCC2 Saint-Estephe	1989	800	/	880
329	12	B	CHÂTEAU MONTROSE (Caisse Bois d'origine) (e.t.h.)	GCC2 Saint-Estephe	1994	720	/	840

Lot	Q.		Dénomination	Appellation ou propriétaire	Année	Estim.		
330	5	B	CHÂTEAU COS LABORY (2 B.G; e.t.h.)	GCC5 Saint-Estephe	1992	75	/	100
331	8	B	CHÂTEAU LA LAGUNE (3 B.G; 1 T.L.B.+; e.t.h. légères)	GCC3 Haut-Médoc	1990	400	/	440
332	5	B	CHÂTEAU LA LAGUNE (1 T.L.B.+; 3 T.L.B; e.t.h. légères)	GCC3 Haut-Médoc	1991	120	/	150
333	12	B	CHÂTEAU LA LAGUNE (Caisse Bois d'origine)	GCC3 Haut-Médoc	1998	360	/	420
334	1	B	CHÂTEAU CHASSE-SPLEEN (B.G; e.t.h.)	Moulis	1990	40	/	100
	1	B	CHÂTEAU BRANAIRE DUCRU (T.L.B.-; e.t.h.)	GCC4 Saint-Julien	1982			
335	1	B	CHÂTEAU NENIN (e.l.s.)	Pomerol	1989	40	/	50
	1	B	CHÂTEAU CANON (e.t.h.)	GCC1B Saint-Emilion	1993			
336	1	B	CHÂTEAU PHELAN SEGUR (T.L.B; e.t.h; c.s.)	Saint-Estephe	1979	45	/	60
	2	B	CHÂTEAU CARBONNIEUX Blanc (e.t.h.)	CC Graves	1993			
337	1	Mag	MAÎTRE D'ESTOURNEL	Bordeaux	1996	20	/	30
	1	B	COTEAUX DE L'AUBANCE CUVEE PRESTIGE (e.l.s.)	Domaine de Mauny	1997			
	1	B	GEWURZTRAMINER	EMB Laure d'Alsace	2012			
338	4	B	CHÂTEAU LA CONSEILLANTE (1 B.G.)	Pomerol	1990	800	/	880
339	1	B	CHÂTEAU HAUT-BRION (3 cm; e.l.s.)	GCC1 Graves	1982	450	/	500
340	1	B	CHÂTEAU HAUT-BRION (4 cm; e.l.s.)	GCC1 Graves	1982	300	/	350
341	2	B	CHÂTEAU LA CONSEILLANTE	Pomerol	1999	180	/	220
342	12	B	CHÂTEAU CANON (Caisse Bois d'origine)	GCC1B Saint-Emilion	1994	480	/	540
343	12	B	CHÂTEAU RIEUSSEC (Caisse Bois d'origine)	CC1 Sauternes	1998	400	/	450
344	1	Mag	CHÂTEAU DE FIEUZAL (Caisse Bois d'origine)	CC Graves	1996	50	/	60
345	12	B	CHÂTEAU CHANTEGRIVE CUVEE CAROLINE Blanc (Caisse Bois d'origine) (3 T.L.B.+)	Graves	1995	100	/	140
346	12	B	CHÂTEAU CHANTEGRIVE CUVEE CAROLINE Blanc (Caisse Bois d'origine) (4 B.G; 1 T.L.B.+)	Graves	1995	100	/	140
347	5	B	CHÂTEAU DE LUSSAC (2 T.L.B.+; 3 H.E.+; e.t.h.)	Lussac Saint-Emilion	1989	40	/	60
	4	B	CHÂTEAU DE LUSSAC (2 B.G; e.t.h.)	Lussac Saint-Emilion	1990			
348	1	Pot	GRAND BAS ARMAGNAC 250 cl 47,5% (7 cm; mise en 1981)	De Malliac	1963	250	/	300
349	2	B	VACQUEYRAS	Vignerons de BdV	2007	30	/	50
	1	B	VACQUEYRAS	Vignerons de BdV	2002			
	3	B	MUSCAT DE BEAUMES DE VENISE	Domaine de Coyeux	1991			
350	1	B	CHÂTEAU LAFITE ROTHSCHILD (M.E; e.t.a; capsule légèrement bosselée et abimée)	GCC1 Pauillac	1949	400	/	450

Lot			Q.	Dénomination	Appellation ou propriétaire	Année	Estim.		
351	1	B		CHÂTEAU LEOVILLE LAS CASES (T.L.B; e.t.h. à e.l.a.)	GCC2 Saint-Julien	1970	70	/	80
352	1	B		PETRUS (H.E.+; e.a.)	Pomerol	1973	800	/	900
353	1	B		MADEIRE VERDHELO SOLERA	Blandy's	1949	100	/	120
354	1	B		CLOS VOUGEOT (Grand Cru) (5 cm; e.t.a; clm.a; capsule avec cire récente abimée)	Domaine Charles Noellat	1948	120	/	140
355	4	B		CHÂTEAU GISCOURS	GCC3 Margaux	2012	140	/	160
356	4	B		CHÂTEAU CHASSE-SPLEEN	Moulis	2010	120	/	140
357	1	B		BLANC DE LYNCH BAGES (e.t.h. légères)	Bordeaux	1993	30	/	40
358	2	B		CORNAS LES CHAILLES	Domaine Alain Voge	2012	60	/	70
359	3	B		SAINT-JOSEPH Blanc	Domaine Bernard Gripa	2014	60	/	75
360	3	B		CHÂTEAUNEUF DU PAPE LA REINE DES BOIS Rouge	Domaine de la Mordorée	2011	120	/	140
361	3	B		CHÂTEAUNEUF DU PAPE LA REINE DES BOIS Rouge	Domaine de la Mordorée	2011	120	/	140
362	2	B		CHÂTEAUNEUF DU PAPE Rouge	Domaine de Beaurenard	2010	50	/	60
363	3	B		CHÂTEAUNEUF DU PAPE Rouge	Château de Vaudieu	2010	60	/	75
364	3	B		CHÂTEAUNEUF DU PAPE Blanc	Domaine de Nalys	2013	60	/	75
365	1	B		CÔTES DU ROUSSILLON VILLAGES LA PETITE SIBERIE (Caisse Bois d'origine sans pavillon supérieur)	Domaine le Clos des Fées	2008	140	/	160
366	1	B		CÔTES DU ROUSSILLON VILLAGES LA PETITE SIBERIE (Caisse Bois d'origine)	Domaine le Clos des Fées	2019	140	/	160
367	6	B		VIN DE FRANCE THEODORE	Domaine Avéla	2011	250	/	300
368	1	B		CHÂTEAUNEUF DU PAPE Blanc (e.l.a.)	Château Rayas	1999	350	/	400
369	1	B		CHÂTEAU D'YQUEM (H.E; e.t.h; c.a. au sommet; suintante	C1 Supérieur Sauternes	1981	180	/	200
370	1	B		LES PENSEES DE LAFLEUR (e.l.a.)	Pomerol	1994	80	/	100
371	2	B		CHÂTEAU PHELAN SEGUR	Saint-Estephe	2010	70	/	80
372	2	B		CHÂTEAU SOCIANDO-MALLET	Haut-Médoc	2010	105	/	120
	1	B		CHÂTEAU LAGRANGE	GCC3 Saint-Julien	2005			
373	1	B		GEVREY-CHAMBERTIN	Château de Marsannay	2018	40	/	50
	1	B		SAINT-JOSEPH LES CAPRICES D'HELOISE	Domaine Pierre Finon	2016			
374	1	B		MOREY-SAINT-DENIS (3,5 cm)	Domaine Maurice Sigaut	1980	45	/	60
	1	B		NUITS-SAINT-GEORGES (e.a.)	Domaine Alain Michelot	1985			

Lot	Q.	Dénomination	Appellation ou propriétaire	Année	Estim.
375	2	B	MEURSAULT Rouge (2,5 cm; e.l.a.)	Domaine Bernard Delagrange	1990 75 / 90
	1	B	VOLNAY CLOS DU VILLAGE (3,5 cm; e.l.a.)	Domaine Bernard Delagrange	1978
376	1	B	MEURSAULT BLAGNY Rouge (1er Cru) (e.a.)	Domaine Alain Patriarche	1988 45 / 60
	1	B	VOLNAY CAILLERETS (1er Cru)	Marché aux Vins	1998
377	2	B	SAVIGNY-LES-BEAUNE (1 à 3 cm; e.l.a; clm.a.)	Domaine Arnoux P&F	1988 50 / 70
	1	B	CHASSAGNE-MONTRACHET Rouge (e.l.a; s.c.m.)	Domaine Larue	?
	1	B	ALOXE-CORTON	Domaine Gérard Jullien	1987
378	1	B	BOURGOGNE HAUTES CÔTES DE NUITS Rouge	Domaine Claude Seguin	1999 40 / 60
	1	B	BOURGOGNE HAUTES CÔTES DE BEAUNE Rouge	Domaine Jean Michelot	2007
	1	B	BOURGOGNE HAUTES CÔTES DE BEAUNE Rouge	Domaine Jean Michelot	1998
	1	B	BOURGOGNE HAUTES CÔTES DE BEAUNE Rouge (2,5 cm)	Les Caves des Hautes Côtes	1987
	1	B	BOURGOGNE Rouge (3,8 cm; e.t.a.)	Domaine Arnoux P&F	1976
	1	B	MERCUREY (3,5 cm; e.l.a.)	Domaine de la Renarde	1986
379	1	Mag	MARSANNAY (Caisse Bois d'origine) (2,8 cm; e.l.a.)	Château de Marsannay	1999 30 / 40
380	3	B	CHABLIS CÔTE DE CUISSY (1er Cru)	Domaine de la Conciergerie	1993 30 / 45
381	6	B	CHASSAGNE-MONTRACHET MORGEOT Rouge (1er Cru) (1 à 3; 1 à 3,5 et 2 à 4 cm; 2 clm.s; 2 c.s.)	Domaine Prieur-Brunet	1985 75 / 100
382	10	B	SANTENAY-MALADIERE (1er Cru) (1 à 3; 1 à 3,5 cm; 1 clm.s.)	Domaine Prieur-Brunet	1985 80 / 120
383	7	B	POUILLY-FUISSE LES VERCHERES (e.t.h; clm.s. dont 1 clm.a; c.s.)	Cave de Chaintré	2000 60 / 80
	1	B	CHABLIS (e.l.s.)	Domaine Droin	1997
	1	B	CHABLIS MONTMAIN (1er Cru) (e.t.h; c.s.)	Domaine de la Conciergerie	1993
	1	B	SANCERRE Blanc (e.a.)	Domaine Jean-Paul Balland	1994
384	5	B	CHAMPAGNE BRUT PREMIER CRU (1 e.a.)	Maurice Moncuit & Petit-Fils	NM 50 / 70
385	2	B	CHAMPAGNE BRUT SPECIAL CUVÉE (étui d'origine dont 1 sale)	Bollinger	NM 75 / 90
	1	B	CHAMPAGNE BRUT (étui d'origine)	Piper-Heidsieck	NM
386	1	B	CHAMPAGNE BRUT (e.t.h. légères; coiffe sale)	Besserat de Bellefon	1990 75 / 100
	1	B	CHAMPAGNE EXTRA-BRUT GRAND VINTAGE	Boizel	2014
	1	B	CHAMPAGNE BRUT ROSE ABSOLU	Boizel	NM
	2	B	CHAMPAGNE BRUT TÊTE DE CUVÉE	Vranken	NM
	1	Mag	CHAMPAGNE BRUT SOUVERAIN (e.l.a.)	Henriot	NM
	1	B	CHAMPAGNE BRUT SOUVERAIN	Henriot	NM
387	6	B	CHAMPAGNE BRUT CORDON ROUGE	Mumm	NM 60 / 80
388	1	B	VOSNE-ROMANÉE (e.t; clm.s.)	Domaine Jean Faurois	1990 50 / 60
	1	B	CHÂTEAU LA LAGUNE ((e.t.h. légères)	GCC3 Haut-Médoc	1998
389	1	B	CHÂTEAU LAFITE ROTHSCHILD (T.L.B.+; e.t; capsule incisée côté)	GCC1 Pauillac	1984 240 / 260
390	2	B	CHÂTEAU BRANE-CANTENAC	GCC2 Margaux	1997 50 / 60

Lot	Q.		Dénomination	Appellation ou propriétaire	Année	Estim.		
391	2	B	CLOS DU MARQUIS (1 c.l.a. bas de jupe)	Saint-Julien	1997	40	/	50
392	12	B	CLOS DU MARQUIS (Caisse Bois d'origine)	Saint-Julien	1999	240	/	300
393	12	B	CLOS DU MARQUIS (Caisse Bois d'origine)	Saint-Julien	1999	240	/	300
394	12	B	CHATEAU LAGRANGE (Caisse Bois d'origine) (3 B.G; 2 T.L.B.+)	GCC3 Saint-Julien	1988	280	/	340
395	12	B	PAVILLON DES CONNETABLES (H.E.+ ou mieux)	Saint-Julien	1987	80	/	120
396	12	B	CHÂTEAU LA LAGUNE (Caisse Bois d'origine)	GCC3 Haut-Médoc	2002	240	/	300
397	12	B	CHÂTEAU LA CROIX DE PEZ (Caisse Bois d'origine) (H.E.+ ou mieux; e.a.)	Saint-Estephe	1989	100	/	140
398	12	B	CHÂTEAU HAUT-MARBUZET	Saint-Estephe	2002	240	/	300
399	12	B	CHÂTEAU HAUT-MARBUZET	Saint-Estephe	2001	300	/	360
400	3	B	CHÂTEAU HAUT-MARBUZET (2 H.E.+; 1 H.E.)	Saint-Estephe	1990	75	/	90
401	12	B	CHÂTEAU HAUT-MARBUZET (11 T.L.B. ou mieux et 1 H.E.+; 3 e.t.h; 1 c.s.)	Saint-Estephe	1986	280	/	340
402	12	B	CHÂTEAU HAUT-MARBUZET (T.L.B. ou mieux; 1 capsule plissée)	Saint-Estephe	1984	180	/	240
403	12	B	CHÂTEAU HAUT-MARBUZET (2 B.G; 3 T.L.B.+; 5 T.L.B; 1 capsule plissée)	Saint-Estephe	1984	180	/	240
404	9	B	CHÂTEAU HAUT-MARBUZET (T.L.B.+ à H.E.+; 1 c.s.)	Saint-Estephe	1984	135	/	180
405	3	B	CHÂTEAU HAUT-MARBUZET (2 T.L.B; 1 H.E.+; 1 e.t. fortes; c.s.)	Saint-Estephe	1983	60	/	75
406	6	B	CHÂTEAU CHASSE-SPLEEN (Caisse Bois d'origine)	Moulis	2016	140	/	160
407	6	B	CHÂTEAU MONBOUSQUET (H.E.+ à H.E.)	GC Saint-Emilion	1986	75	/	100
408	5	B	CHÂTEAU MALARTIC-LAGRAVIERE (H.E.+ ou mieux; e.t.h; 3 c.s.)	CC Graves	1977	120	/	160
	5	B	CHÂTEAU BRANE-CANTENAC (M.E. ou mieux; e.t.h; c.s.)	GCC2 Margaux	1977			
	2	B	CHÂTEAU BEYCHEVELLE (1 H.E.+; 1 H.E; e.t.h; c.s. suintantes)	GCC4 Saint-Julien	1974			
409	1	Dmg	CHÂTEAU GRAND CORBIN MANUEL (Caisse Bois d'origine)	GC Saint-Emilion	2006	50	/	60
410	4	B	CHÂTEAU DILLON (2 T.L.B; 2 H.E.+; 1 e.a; 1 c.a. bas de jupe)	Haut-Médoc	1983	60	/	80
	2	B	CHÂTEAU POUJEAUX (e.l.s.)	Moulis	1987			
411	1	B	BAS-ARMAGNAC 70 cl 47% (étui d'origine)	Château du Tariquet	1975	75	/	100
	1	B	BAS-ARMAGNAC FOLLE BLANCHE 70 cl 45% (étui d'origine)	Château du Tariquet	NM			
	1	B	ARMAGNAC TENAREZE 70 cl 44% (étui d'origine)	Château du Busca	1991			
412	1	Mag	BAS ARMAGNAC (L.B; e.a; millésime manuscrit 1964; capsule avec cire abimée)	Louis Dupuy	NM	60	/	75
413	1	B	COGNAC TRES RARE GRANDE CHAMPAGNE 70 cl 40% (étui d'origine)	Exshaw	NM	60	/	75
	1	B	COGNAC MEDAILLON V.S.O.P. 70 cl 40%	Martell	NM			
	1	B	RHUM BARBADE EDITION LIMITEE 12 ANS D'ÂGE 70 cl 45%	Bocathéva	NM			

Lot	Q.		Dénomination	Appellation ou propriétaire	Année	Estim.		
414	3	B	FINE COGNAC RESERVE SPECIALE 70 cl 40% (L.B. à M.B; e.l.s; c.s.)	Roland Bru	NM	60	/	80
	1	B	LIQUEUR MANDARINE IMPERIALE 70 cl 40%		NM			
415	2	B	COGNAC FINE CHAMPAGNE FLEURONS RESERVE SPECIALE DE LA SOCIETE BULENT 70 cl 40% (Caisse Bois d'origine) (1 L.B.)	Jay	NM	40	/	50
416	1	B	SAUTE-LOUP RÉSERVE DE LA FAMILLE	Pomerol	2009	800	/	900
417	1	B	CHÂTEAU MONTROSE (M.E.+; e.l.a; capsule Nicolas)	GCC2 Saint-Estephe	1947	180	/	200
418	1	B	CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD (e.t.h. à e.a.)	GCC1 Pauillac	1986	500	/	550
419	3	B	CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD	GCC1 Pauillac	1998	825	/	900
420	1	B	CHÂTEAU L'ANGELUS (H.E; c.l.a. bas de jupe)	GCC1A Saint-Emilion	1983	80	/	100
421	1	B	CHÂTEAU PAVIE (M.E; e.t.a; c.a. au sommet)	GCC1A Saint-Emilion	1940	80	/	100
422	1	B	CHÂTEAU HAUT-BRION (4,5 cm; e.t.h. à e.l.a; c.s.)	GCC1 Graves	1964	160	/	180
423	1	B	CHÂTEAU BRANE-CANTENAC (H.E; e.a; c.a. bas de jupe)	GCC2 Margaux	1978	30	/	40
424	1	B	CHÂTEAU CLINET (e.t.h.)	Pomerol	2006	50	/	60
425	3	B	VOSNE-ROMANEE (1er Cru) (1 à 2,5 cm; 1 clm.a; 2 s.c.m.)	Domaine Georges Noellat	1982	75	/	100
426	2	B	NUITS-SAINT-GEORGES LES BOUDOTS (1er Cru) (1 à 3; 1 à 3,5 cm; e.l.s; 1 accroc clm.)	Domaine Georges Noellat	1982	60	/	70
427	2	B	ALOXE-CORTON LES CHAILLOTS (1er Cru) (3,5 cm; e.t.h; clm.s.)	Louis Latour	1982	30	/	40
428	11	B	ALOXE-CORTON LES CHAILLOTS (1er Cru) (4,5 cm ou mieux; e.t.h. à e.a; 3 clm.a.)	Louis Latour	1982	90	/	120
429	6	B	CHÂTEAU MARQUIS DE TERME	GCC4 Margaux	2005	180	/	210
430	4	B	CHÂTEAU LALANDE-BORIE (2 T.L.B.+; 1 H.E.+ et 1 H.E; 2 c.a. bas de jupes)	Saint-Julien	1983	50	/	60
431	3	B	CHÂTEAU LANESSAN (1 B.G; 2 T.L.B; e.t.h. à e.a.)	Haut-Médoc	1982	45	/	60
432	3	B	CHÂTEAU LANESSAN (2 B.G; e.a.)	Haut-Médoc	1990	40	/	55
433	6	B	CHÂTEAU LANESSAN (e.t.h. légères)	Haut-Médoc	2010	75	/	100
434	3	B	CHÂTEAU TAUZINAT L'HERMITAGE (e.l.s.)	GC Saint-Emilion	2011	60	/	80
	3	B	CHÂTEAU PIGNANEAU (e.l.s.)	GC Saint-Emilion	2009			
435	3	B	CHÂTEAU FOMBRAUGE (e.t.h. dont 1 e.t.a.)	GCC Saint-Emilion	2017	60	/	75
436	3	B	CHÂTEAU GRAND CORBIN-DESPAGNE (2 e.a; 1 c.a. bas de jupe)	GCC Saint-Emilion	1998	45	/	60
437	5	B	CHÂTEAU LES HAUTS DE PONTET (3 B.G; e.t.h. à e.a.)	Pauillac	1989	60	/	80

Lot	Q.		Dénomination	Appellation ou propriétaire	Année	Estim.		
438	11	B	CHÂTEAU HAUT-CORBIN (1 B.G; e.t.h.)	GCC Saint-Emilion	1990	140	/	180
439	10	B	CHÂTEAU SERGANT (T.L.B.-ou mieux; e.t.h.)	Lalande-de-Pomerol	1984	80	/	120
	2	B	CHÂTEAU SERGANT (e.t.a.)	Lalande-de-Pomerol	1983			
440	12	B	CHÂTEAU SERGANT (T.L.B. ou mieux; e.t.h.)	Lalande-de-Pomerol	1989	100	/	140
441	1	Mag	CHÂTEAU DE VILLEGEORGE	Haut-Médoc	2004	45	/	60
	1	Mag	CHÂTEAU SESTIGNAN (e.t.h.)	Médoc	2000			
	1	Mag	CHÂTEAU ROQUETAILLADE LE BERNET (e.l.s.)	Graves	2008			
442	1	Mag	SANTENAY CLOS DE TAVANNES (1er Cru) (e.t.h.)	Domaine Michel Clair	1993	80	/	100
	1	Mag	CHÂTEAU LA GRACE DIEU LES MENUTS (e.l.s.)	GC Saint-Emilion	1990			
	1	Mag	CHÂTEAU FONTMARTY (e.q.i. fragile; cire recouvrant la capsule)	Pomerol	1988			
443	4	B	PERNAND-VERGELESSES CLOS DE LA CROIX DE PIERRE Rouge (3 e.a; clm.a. dont 3 illisibles)	Louis Jadot	1999	50	/	70
	1	B	CHAMPAGNE BRUT (s.e; coiffe abimée)	Laurent Perrier	NM			
	1	B	CHAMPAGNE BRUT BLANC DE BLANCS (coiffe abimée)	Richomme	NM			
444	2	B	CHÂTEAU DU GLANA (H.E.+; e.t.h. légères)	Saint-Julien	1985	60	/	80
	1	B	CHÂTEAU DU GLANA (H.E.+; e.t.h.)	Saint-Julien	1984			
	1	B	CHÂTEAU DU GLANA (B.G; e.t.a.)	Saint-Julien	1983			
	1	B	CHÂTEAU DU GLANA (H.E.+; e.t.h.)	Saint-Julien	1981			
445	1	B	CHÂTEAU LALANDE-BORIE (e.t.h.)	Saint-Julien	1985	45	/	60
	1	B	CONNÉTABLE DE TALBOT	Saint-Julien	1993			
	1	B	CHÂTEAU MOULIN DE LA ROSE (T.L.B; e.t.h.)	Saint-Julien	1985			
446	1	B	PAVILLON ROUGE DU CHÂTEAU MARGAUX (T.L.B; e.t.h.)	Margaux	1983	110	/	140
	1	B	CHÂTEAU BRANE-CANTENAC (H.E.+)	GCC2 Margaux	1979			
	1	B	CHÂTEAU RAUSAN-SÉGLA (T.L.B; e.q.i. avec le millésime partiellement lisible; c.a.)	GCC2 Margaux	1??2			
447	5	B	CHÂTEAU LIVRAN (Caisse Bois d'origine de 6 remise à l'acquéreur) (T.L.B; 1 e.l.s; 1 e.a; c.s. à c.c. dont 1 avec traces de coulures)	Médoc	1982	50	/	70
448	8	B	CHÂTEAU LA LOUVIÈRE Rouge (1 B.G.)	Pessac-Léognan	1988	120	/	160
449	4	B	CHÂTEAU TRAPAUD (2 B.G; 1 T.L.B.+; 1 M.E; e.t.a.)	GC Saint-Emilion	1975	90	/	130
	3	B	CHÂTEAU SANSONNET (1 T.L.B; 2 H.E; e.t.a.)	GCC Saint-Emilion	1979			
	4	B	CHÂTEAU MONDOU MERIGNEAN (1 T.L.B; 2 H.E.+; 1 H.E; e.t.a; c.s.)	Saint-Emilion	1978			
	1	B	CHÂTEAU MATIGNON (e.t.h.)	Saint-Emilion	1998			
450	6	B	CHÂTEAU TRAPAUD (1 T.L.B.+; 5 H.E.+; e.t.h. à e.t.a.)	GC Saint-Emilion	1975	80	/	120
	3	B	SAINT-EMILION BARONAT (2 T.L.B; 1 H.E.+; e.t.h.)	Baron Philippe de Rothschild	1981			
	2	B	CHÂTEAU SANSONNET (H.E; e.t.h. à e.a.)	GCC Saint-Emilion	1979			
451	1	B	BOURGUEIL CUVÉE GRAND MONT	Domaine Pierre-Jacques Druet	1995	50	/	60
	1	B	SANCERRE GÉNÉRATION XIX Blanc (e.t.h.)	Domaine Alphonse Mellot	2001			
	1	B	CHINON Rosé	Château de la Grille	2006			

Lot	Q.		Dénomination	Appellation ou propriétaire	Année	Estim.		
452	1	B	CHINON L'ARCESTRALE	Domaine Philippe Pichard	2009	50	/	70
	1	B	CHINON LES 3 QUARTIERS	Domaine Philippe Pichard	2005			
	1	B	CHINON (e.a.)	Domaine de Noiré	2003			
	1	B	CHINON CLOS DU SAUT AU LOUP	Domaine Dozon	2008			
	1	B	CHINON	Domaine Couly	2010			
	1	B	CHINON	Domaine des Falaises	2002			
453	1	B	CHINON COTEAU DES CHENANCEAUX (e.a.)	Domaine Baudry-Dutour	2002	30	/	50
	1	B	CHINON ARTISSIMO LE VIN DES HUMANISTES (e.a.)	Domaine Crespin	2001			
	2	B	SAUMUR (1 à 3 cm)	Clos de Bois Ménard	1995			
	1	B	SAUMUR (3 cm)	Clos de Bois Ménard	1996			
	2	B	SAUMUR METHODE TRADITIONNELLE	Domaine du Bois Ménard	NM			
	1	B	CHINON DOMAINE DE VERSAILLES (4 cm; e.t.h.)	Domaine Couly-Dutheil	1976			
454	1	B	CHARTREUSE VERTE V.E.P. 50 cl 54% (Caisse Bois d'origine) (6,5 cm; mise en 1998)	Pères Chartreux	NM	100	/	120
455	1	B	LIQUEUR D'ANIS PERNOD 45 100 cl 45% (3 cm; timbre fiscal espagnol abimé)	Pernod	NM	30	/	40
456	1	B	RHUM DES PLANTATIONS LAJUS DU CARBET 75 cl 45% (3,5 cm; e.a.)	J.Bally	NM	45	/	60
	1	B	RHUM 100 cl 44%	St-Gilles	NM			
	1	B	BLENDED SCOTCH WHISKY 94,6 cl 43%	John Haig	NM			
457	1	B	CHÂTEAU CROIZET-BAGES	GCC5 Pauillac	1997	45	/	60
	1	B	COGNAC NAPOLEON V.S.O.P. SPECIAL BRANDY 75 cl 37% (7,5 cm; timbre fiscal espagnol)	Pagel	NM			
	1	B	EAU DE VIE DE POIRE WILLIAMS 70 cl 43%	Jean Gauthier	NM			
458	1	B	SINGLE HIGHLAND MALT SCOTCH WHISKY 10 ANS D'ÂGE 100 cl 40% (Canister avec 1 verre dégustation)	Aberlour	NM	40	/	60
	1	B	SINGLE MALT SCOTCH WHISKY 10 ANS D'ÂGE 70 cl 45,8% (L.B.)	Talisker	NM			
	1	B	SINGLE MALT SCOTCH WHISKY 10 ANS D'ÂGE 70 cl 43% (L.B.)	Isle of Jura	NM			
	1	B	KENTUCKY STRAIGHT BOURBON WHISKY WILD TURKEY 8 ANS D'ÂGE 75 cl 50,5%	Austin Nichols	NM			
459	2	B	ARMAGNAC HORS D'ÂGE 70 cl 40% (1 M.B; 1 B.)	Château de Laubade	NM	60	/	80
	1	B	VIEUX CALVADOS 70 cl 43% (L.B.)	Danflou	NM			
	1	B	EAU DE VIE DE POIRE WILLIAM 70 cl 45% (M.B.)	Danflou	NM			
	1	B	TRES VIEUX MARC EGRAPPE 70 cl 45% (L.B.)	Védrenne P&F	NM			
	1	B	PRUNELLE Â LA FINE BOURGOGNE 70 cl 35% (L.B.)	Védrenne P&F	NM			
	1	B	EAU DE VIE DE POIRE 70 cl 43% (M.B.)	Peuchet & Cie	NM			
	1	B	BRANDY 50 cl 38%	Bis	NM			
	1	B	MARASQUIN RESERVE 75 cl 30% (L.B.)	Emile Coulin	NM			
	1	B	ALCOOL		NM			
460	1	B	CHÂTEAU GILETTE DOUX (H.E; e.t.h. légères)	Sauternes	1945	120	/	140
461	1	B	CHÂTEAU RIEUSSEC (T.L.B; e.t.h; bouchon engagé)	CC1 Sauternes	1970	30	/	40
462	1	B	SAVIGNY-LES-BEAUNE HOSPICES DE BEAUNE CUVÉE ARTHUR GIRARD (1er Cru) (e.a.)	Marinot-Verdun	2013	40	/	50
	1	B	PORTO DESINTERVENCAO (étui d'origine)	Real Companhia Velha	NM			
	1	B	PORTO 10 ANS D'ÂGE (étui d'origine)	Calem	NM			

Lot	Q.		Dénomination	Appellation ou propriétaire	Année	Estim.		
463	1	B	OLD SCOTCH WHISKY 5 ANS D'ÂGE 200 cl 40% (étui d'origine) (basse)	Bell's	NM	30	/	40
	1	B	CHAMPAGNE BRUT CUVÉE PREMIUM (étui d'origine)	Tsarine	NM			
464	1	B	CHAMBOLLE-MUSIGNY (3 cm; e.t.h.; c.s.)	Domaine Comtes de Vogüé	1981	100	/	120
465	1	B	PULIGNY-MONTRACHET (4,5 cm; e.t.h.; clm.s; c.s; aspect évolué)	Domaine Henri Boillot	1959	30	/	40
	1	B	SANTENAY LA COMME (1er Cru) (e.t.h.; c.s.)	Béjot	1987			
466	8	B	CHÂTEAU LA CROIX DU CASSE	Pomerol	2012	80	/	100
	1	B	CHÂTEAU BEL-AIR	Pomerol	2012			

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT

La société à responsabilité limitée ADER est un opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régi par les articles L. 321-4 et suivants du Code de commerce. En cette qualité ADER agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'adjudicataire par son intermédiaire. Les rapports entre ADER et l'enchérisseur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat (ci-après, les « CGA »).

ACCEPTATION, OPPOSABILITÉ ET MODIFICATION DES CGA

Les CGA sont applicables sans restriction ni réserve à la relation entre ADER et tout enchérisseur. Les CGA sont communiquées préalablement à la vente sur le site Internet d'ADER, ainsi qu'au sein du catalogue de la vente concernée. L'enchérisseur déclare avoir pris connaissance des CGA et les accepte sans réserve en portant une enchère, quel qu'en soit le moyen. Les CGA applicables à la relation entre les parties sont celles en vigueur au moment de la vente concernée en tenant compte des éventuelles modifications écrites ou orales émises avant et pendant la vente et qui sont reportées au sein du procès-verbal de vente.

AVANT LA VENTE

1. Indications relatives aux lots

Les notices d'information contenues dans le catalogue sont établies, en l'état des connaissances au jour de la vente et avec toutes les diligences requises, par ADER et l'expert qui l'assiste le cas échéant, sous réserve des notifications, déclarations, rectifications, annoncées verbalement au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal de vente.

1.1 État des lots et constats d'état ou de conservation

Les lots sont vendus dans l'état dans lequel ils se trouvent au moment de la vente et il relève ainsi de la responsabilité des futurs enchérisseurs d'examiner chaque lot avant la vente et notamment lors des expositions. L'absence de mention dans le catalogue n'implique aucunement que le lot soit en parfait état de conservation ou exempt de dommages, accidents, incidents ou restaurations. Seule l'existence de réparations, ainsi que de restaurations, manques et ajouts significatifs dont le lot peut avoir fait l'objet, a vocation à être indiquée. Les dimensions et poids des lots sont donnés à titre indicatif. De même, la mention de défauts n'implique pas l'absence d'autres défauts. Des constats d'état ou de conservation des objets peuvent être établis gracieusement sur demande et par commodité, ADER ou ses experts n'étant pas des restaurateurs ces rapports de condition ne sauraient remplacer la consultation de professionnels.

1.2 Œuvres d'art et objets de collection

ADER rappelle que l'emploi du terme « attribué à » suivi d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre ou l'objet a été exécuté pendant la période de production de l'artiste mentionné et que des présomptions sérieuses désignent celui-ci comme l'auteur vraisemblable. « Entourage de » signifie que l'œuvre ou l'objet est le travail d'un artiste contemporain de l'artiste mentionné qui s'est montré très influencé par l'œuvre du maître. L'emploi des termes « atelier de » suivis d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre a été exécutée dans l'atelier du maître cité mais réalisée par des élèves sous sa direction. Les expressions « dans le goût de », « style », « manière de », « genre de », « d'après », « façon de » ne confèrent aucune garantie particulière d'identité d'artiste, de date de l'œuvre ou d'école. Les biens d'occasion ne bénéficient pas de la garantie légale de conformité visée à l'article L. 217-2 du Code de la consommation.

1.3 Provenance

ADER rappelle que les mentions concernant la provenance d'un lot sont fournies sur indication du vendeur et ne sauraient entraîner la responsabilité d'ADER. Si le vendeur a requis la confidentialité ou si l'identité des précédents propriétaires est inconnue du fait de l'ancienneté du lot, aucune indication relative à la provenance n'est portée au sein de la présentation du lot au catalogue.

1.4 Modifications des informations

Les informations figurant au catalogue peuvent faire l'objet de modifications ou de rectifications jusqu'au moment de la vente. Ces changements sont portés à la connaissance du public par une annonce faite par le commissaire-priseur habilité au moment de la vente et par un affichage approprié en salle. Ces modifications sont consignées au procès-verbal de vente.

1.5 Lot précédé d'un •

Les descriptions de lots précédées d'un • sont vendues par ADER ou par un membre d'ADER, par un expert sollicité par ADER ou par tout partenaire d'ADER.

1.6 Illustration des lots

Les photographies des lots mis en vente figurant au catalogue et sur le site Internet d'ADER, ainsi que sur les plateformes des opérateurs intermédiaires d'ADER n'ont pas de valeur contractuelle supérieure à la description opérée dans le catalogue. Les photographies sont données à titre indicatif impliquant que les couleurs des œuvres ou objets reproduits dans le catalogue sont susceptibles de différer des couleurs réelles ou de comporter des différences résultant, de manière non exhaustive, de l'adaptation technique, de la qualité photographique ou encore du support de reproduction.

1.7 Montres et articles d'horlogerie

Les articles d'horlogerie et les montres peuvent comporter des pièces qui ne sont pas d'origine. Les restaurations, caractéristiques techniques, numéros de série, dimensions et poids sont donnés à titre indicatif. ADER n'apporte aucune garantie que la montre ou l'article d'horlogerie est en état de fonctionnement. Il appartient à tout enchérisseur de procéder lui-même à l'analyse du fonctionnement et/ou d'une éventuelle restauration et/ou de l'étanchéité de tels objets. Les frais relatifs aux restaurations, révisions, aux réglages et à l'étanchéité sont à la charge exclusive de l'adjudicataire.

1.8 Pierres et bijoux

L'indication d'une date entre « [] » correspond à celle de création du modèle et non à celle de réalisation du bijou. Les pierres et bijoux présentés à la vente peuvent avoir fait l'objet de traitements destinés uniquement à les mettre en valeur (notamment, et de manière non limitative : huilage des émeraudes, traitement thermique des rubis et saphirs, blanchissement des perles, etc.) n'altérant en rien leur qualité. Les pierres présentées sans certificat de laboratoire sont vendues sans garantie aucune d'un éventuel traitement. Lorsqu'il est indiqué qu'une pierre ou qu'un bijou est accompagné d'un certificat, les enchérisseurs sont invités à solliciter ADER afin que leur soit communiqué ce document, lequel fait foi sur tout autre document contradictoire. Il est précisé que l'origine des pierres et la qualité (comprenant notamment, et de manière non limitative, la couleur et la pureté) reflètent l'opinion du laboratoire qui émet le certificat. Toute opinion différente issue d'un autre laboratoire ne saurait entraîner la nullité de la vente et ne saurait engager la responsabilité d'ADER et de l'expert de la vente.

2. Estimations des lots

ADER rappelle que les estimations sont fondées sur l'état, la rareté, la qualité et la provenance des lots et sur les prix récemment atteints aux enchères pour des biens similaires. Les estimations peuvent changer. Les estimations sont ainsi fournies à titre purement indicatif et elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le lot soit vendu au prix estimé ou à l'intérieur de la fourchette d'estimations. Les estimations ne sauraient ainsi constituer une quelconque garantie. Les estimations ne comprennent ni les frais de vente ni aucune taxe ou frais applicables.

3. Retrait de tout lot

ADER peut librement retirer un lot à tout moment avant la vente ou pendant la vente aux enchères. Cette décision de retrait n'engage en aucun cas la responsabilité d'ADER à l'égard de tout enchérisseur.

4. Exposition publique préalable à la vente et catalogue

ADER est libre d'organiser des expositions publiques préalablement à la vente et dont les modalités sont précisées sur le catalogue ou sur tout support de la vente concernée. Tout enchérisseur est invité à examiner les lots préalablement à la vente. Les lots y sont exposés afin de respecter leur sécurité. Toute manipulation effectuée par un enchérisseur non supervisée d'ADER se fait à ses risques et périls. Pour certaines ventes, ADER propose à tout éventuel enchérisseur un catalogue de la vente sous forme imprimée dont le prix est fixé à 18,96 euros HT soit 20 euros TTC, seuls les règlements en espèces étant acceptés. Le catalogue est une œuvre protégée par le droit d'auteur. Toute reproduction, représentation, adaptation et/ou modification du catalogue ou de ses éléments est strictement interdite sauf autorisation écrite et expresse d'ADER.

LA VENTE

1. Enregistrement et accès à la vente

En vue d'une bonne organisation de la vente et préalablement à celle-ci, les enchérisseurs sont invités à se faire connaître auprès d'ADER, en lui communiquant un justificatif d'identité, ainsi que des références bancaires. ADER se réserve le droit de solliciter un dépôt de garantie, dont le montant est restitué dans les soixante-douze (72) heures après la vente si le lot n'a pas été adjugé à l'enchérisseur. ADER se réserve le droit d'interdire l'accès à la vente à tout enchérisseur pour justes motifs, notamment et de manière non limitative, en raison de l'inscription de l'enchérisseur au fichier TEMIS. L'enchérisseur est réputé s'inscrire et enchérir pour son propre compte. S'il enchérit pour autrui, l'enchérisseur doit indiquer à ADER qu'il est dûment mandaté par un tiers pour lequel il communique une pièce d'identité et les références bancaires. Toute fausse indication engage la responsabilité de l'enchérisseur. Si l'enchérisseur agit en tant qu'agent pour un mandant occulte il accepte expressément d'être tenu personnellement responsable de payer le prix d'achat et toutes autres sommes dues.

ADER étant soumise aux obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, elle se réserve le droit de demander à tout enchérisseur de justifier de son identité au moyen d'un document probant et ce, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier. A défaut de communiquer de tels documents ou si la vérification de ces documents s'avère impossible, l'enchérisseur ne peut s'inscrire à la vente.

2. Modalités des enchères

2.1. Enchères en salle

ADER rappelle que le mode usuel pour enchérir consiste à être présent en salle pendant la vente, à moins que la vente ne soit réalisée de manière totalement dématérialisée (vente online). ADER ne peut engager sa responsabilité pour tout autre mode de passation des enchères notamment si une erreur qu'elle soit d'ordre technique ou non, une omission ou une difficulté de liaison ou de connexion existait.

2.2 Ordres d'achat ferme et enchères téléphoniques

ADER se propose d'exécuter gracieusement des ordres d'achat ferme et des enchères téléphoniques, selon les instructions de l'enchérisseur. L'enchérisseur adresse sa demande à ADER en renseignant le formulaire prévu à cet effet en fin de catalogue accompagné d'un document d'identification (carte d'identité recto-verso pour les personnes physiques, extrait Kbis pour les personnes morales) et de coordonnées postales, électroniques et téléphoniques et ce, au plus tard vingt-quatre (24) heures avant la vente. Toute demande d'ordre d'achat ferme ou d'enchères téléphoniques doit avoir reçu une confirmation de ADER pour être exécutée. ADER se réserve le droit de ne pas accepter un ordre d'achat notamment, et de manière non limitative, si l'enchérisseur ne propose pas de garanties suffisantes. Dans certains cas, la prise en compte d'un ordre d'achat ou d'une enchère téléphonique peut être conditionnée à un dépôt de garantie. Les offres illimitées ou d'« achat à tout prix » ne sont pas acceptées, l'enchérisseur est tenu de donner un montant maximal. Dans le cas de plusieurs ordres d'achat identiques, la priorité est donnée à celui reçu en premier. ADER décline toute responsabilité en cas d'erreurs éventuelles, d'insuccès si la liaison téléphonique ne peut être établie ou de non réponse suite à une tentative d'appel. ADER peut enregistrer les communications et peut les conserver jusqu'au règlement des éventuelles acquisitions.

2.3. Enchères en ligne par des plateformes tierces

ADER peut proposer d'enchérir en ligne par le biais de tout site Internet de plateformes d'opérateurs intermédiaires relayant la vente. Ces sites Internet constituent des plateformes techniques permettant de participer à distance par voie électronique aux ventes aux enchères publiques ayant lieu dans des salles de ventes. L'utilisateur souhaitant participer à une vente aux enchères en ligne via ces sites Internet doit prendre connaissance et accepter, sans réserve, les conditions d'utilisation de ces plateformes, qui sont indépendantes et s'ajoutent aux présentes conditions générales d'achat, impliquant notamment des frais additionnels liés à leur utilisation.

2.4 Vente online

ADER organise des ventes online par le biais de plateformes d'opérateurs intermédiaires. L'utilisateur souhaitant participer à une vente aux enchères en ligne via ces sites Internet doit prendre connaissance et accepter, sans réserve, les conditions d'utilisation de ces plateformes, qui sont indépendantes et s'ajoutent aux présentes conditions générales d'achat, et notamment vérifier l'application de tout frais éventuel pour l'utilisation de ces sites Internet tiers.

DÉROULEMENT DE LA VENTE

1. Pouvoir discrétionnaire du commissaire-priseur habilité et conduite de la vente

Le commissaire-priseur habilité organise et dirige les enchères de façon discrétionnaire, la conduite de la vente suit l'ordre de la numérotation du catalogue et les paliers d'enchères sont à sa libre appréciation. Le commissaire-priseur habilité veille au respect de la liberté des enchères et à l'égalité entre les enchérisseurs. Il dispose de la faculté discrétionnaire de refuser toute enchère, de retirer un lot de la vente et de désigner l'adjudicataire, c'est-à-dire le plus offrant et le dernier enchérisseur, une fois le terme « adjugé » prononcé. Les enchères en salle priment sur toute autre enchère.

Le commissaire-priseur dispose de la faculté discrétionnaire de déplacer, de réunir ou de séparer des lots ou de retirer des lots de la vente. En aucun cas la responsabilité d'ADER ne peut être engagée en cas de retrait de tout lot au cours de la vente, et notamment vis-à-vis des enchérisseurs ayant effectué une demande d'ordre d'achat ferme ou d'enchère téléphonique.

En cas de contestation au moment de l'adjudication, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « adjugé », ledit objet est immédiatement remis en vente au dernier prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent est admis à enchérir à nouveau.

2. Conduite de la vente

La vente se fait expressément au comptant et est conduite en euros. ADER peut toutefois offrir, à titre indicatif, la retranscription des enchères en devises étrangères. En cas d'erreur de conversion de devises, la responsabilité d'ADER ne peut être engagée, seul le prix en euros faisant foi. L'accès aux lots lors de la vente est strictement interdit.

3. Prix de réserve

Le prix de réserve s'entend du prix minimum confidentiel au-dessous duquel le lot ne sera pas vendu. Le prix de réserve ne peut dépasser l'estimation basse figurant au catalogue ou modifiée publiquement avant la vente et le commissaire-priseur habilité est libre de débiter les enchères en dessous de ce prix et de porter des enchères pour le compte du vendeur. En revanche, le vendeur ne peut porter aucune enchère pour son propre compte ou par le biais d'un autre mandataire.

4. Prémemption

Les articles L. 123-1 et L. 123-2 du Code du patrimoine autorisent, dans certains cas, l'État ou à la BNF à exercer un droit de prémemption, c'est-à-dire la faculté pour l'État ou la BNF de se substituer à l'adjudicataire, sur les œuvres d'art mises en vente publique ou à l'occasion de ventes de gré à gré après une vente aux enchères publiques préalable infructueuse. Le représentant de l'État présent lors de la vacation formule sa déclaration auprès du commissaire-priseur habilité juste après la chute du marteau. La décision de prémemption doit ensuite être confirmée dans un délai de quinze (15) jours. Par ailleurs, et conformément à l'article R. 123-7 du Code de commerce, le droit de prémemption peut être exercé par voie électronique. En pareille situation, la décision de prémemption doit être confirmée dans un délai de quatre (4) heures à compter de la réception du résultat par le représentant de l'État. En aucun cas, ADER ne peut assumer une quelconque responsabilité du fait des décisions administratives de prémemption.

EXÉCUTION DE LA VENTE

Dans l'hypothèse où l'adjudicataire ne se serait pas fait enregistrer avant la vente, il doit communiquer les renseignements nécessaires dès l'adjudication du lot prononcée.

1. Obligation de paiement

L'adjudication opère transfert de propriété et oblige l'adjudicataire au paiement intégral du prix d'adjudication, ainsi que de l'ensemble des frais et taxes précisés ci-après. Le paiement doit être effectué immédiatement après la vente selon les modalités précisées à l'Article 3 de la présente section et ne peut en aucun cas être différé, quand bien même l'adjudicataire souhaite exporter le lot et est dans l'attente de l'obtention d'une licence d'exportation. Aucun lot n'est remis à l'adjudicataire avant l'acquittement de l'intégralité des sommes dues.

2. Frais de vente

En sus du prix d'adjudication, c'est-à-dire du « prix marteau », l'adjudicataire doit acquitter des frais de :- 25 % TTC

Pour les ventes judiciaires, les frais de vente sont fixés par la loi et s'élèvent à 11,9 % HT (soit 14,28 % TTC), le lot est suivi du signe #.

Lorsque l'adjudicataire a enchéri sur une plateforme tierce, Ader facture à l'adjudicataire les frais additionnels dus par elle à la plateforme pour l'utilisation de celle-ci, selon la plateforme

utilisée : --

plateforme drouot.com (drouot live) : 1,5 % HT (soit 1,8 % TTC) du prix d'adjudication ;

plateforme Interenchères : 1,5 % HT (soit 1,8 % TTC) du prix d'adjudication ;

plateforme Invaluable : 2,5 % HT (soit 3 % TTC) du prix d'adjudication.

Ader étant sous le régime fiscal de la marge prévu à l'article 297A du Code général des impôts, elle ne peut délivrer aucun document faisant ressortir la TVA.

Les lots en provenance

d'une zone en dehors de l'Union européenne, et dont la présentation est précédée par le symbole « * », sont soumis à des frais additionnels pouvant être rétrocédés à l'adjudicataire sur

présentation des documents douaniers d'exportation hors Union Européenne dans un délai de trois mois. Ces frais sont de 5,5 % sur le prix de l'adjudication.

Les lots dont la présentation

est précédée par le symbole « ** » sont soumis à des frais additionnels de 20 % sur le prix de l'adjudication. L'adjudicataire justifiant d'un numéro de TVA intracommunautaire et d'un

document prouvant la livraison dans son État membre de l'Union européenne peut obtenir le remboursement de la TVA sur les commissions.

La répartition entre prix d'adjudication et commissions peut être modifiée par convention particulière entre le vendeur et Ader, sans conséquence pour l'adjudicataire.

Conformément à l'article 83-I de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 la TVA s'appliquera sur la somme du prix d'adjudication et des frais acheteurs et ce au taux de 20 % pour les

vins-spiritueux. Le montant de la TVA sera indiqué sur le bordereau d'adjudication et l'acheteur assujéti à la TVA sera en droit de la récupérer.

3. TVA

Conformément à l'article 83-I de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 la TVA s'appliquera

sur la somme du prix d'adjudication et des frais acheteurs et ce, au taux réduit de 5,5% pour les

œuvres d'art, objets de collection et d'antiquités (tels que définis à l'art. 98-A-II, II, IV de

l'annexe III au CGI) et au taux de 20 % sur la marge pour les autres biens (notamment les bijoux

et montres de moins de 100 d'âge et les vins-spiritueux). Le montant de la TVA sera indiqué sur

le bordereau d'adjudication et l'acheteur assujéti à la TVA sera en droit de la récupérer.

4. Paiement

L'adjudicataire peut effectuer son règlement par les moyens suivants :

- en espèces : jusqu'à 1.000 euros frais et taxes compris ; aucun règlement au-delà de cette somme ne sera accepté.

- par carte bancaire Visa ou Mastercard – les règlements par carte bancaire American Express ne sont pas acceptés ;

- par virement bancaire au bénéfice d'ADER SARL, les éventuels frais additionnels de transfert étant à la seule charge de l'adjudicataire sur le compte suivant : CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - 56, rue de Lille – 75356 PARIS CEDEX 07 SP - RIB : 4003100001000042 3555k 89 - IBAN : FR72 4003 1000 0100 0042 3555 k89 - BIC : CDCGRFPXXX.

- par paiement bancaire « 3D Secure » sur le site d'ADER à l'adresse URL suivante : <http://paiement.ader-paris.fr/adjudication.php>.

Les règlements par chèque ne sont pas acceptés.

Le paiement doit être réalisé au seul nom de l'adjudicataire. ADER rappelle qu'aucun paiement ne peut être réalisé pour un tiers et qu'aucune modification de l'identité de l'adjudicataire ne peut intervenir postérieurement à la vente aux enchères publiques. Aucun fractionnement du paiement n'est accepté.

5. Défaut de paiement

Conformément à l'article L. 321-14 du Code de commerce, à défaut de paiement par l'adjudicataire, et après mise en demeure restée infructueuse adressée à l'adjudicataire par lettre recommandée avec accusé de réception, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur réitération des enchères. Si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois (3) mois à compter de l'adjudication, ADER a mandat d'agir en son nom et pour son compte et peut, selon son choix :

- notifier à l'adjudicataire défaillant la résolution de plein droit de la vente, sans préjudice des éventuels dommages-intérêts. L'adjudicataire défaillant demeure redevable des frais de vente ;

- poursuivre l'exécution forcée de la vente et le paiement du prix d'adjudication et des frais de vente, pour son propre compte et/ou pour le compte du vendeur, montant auquel s'ajoutent quarante euros de frais de recouvrement par lot.

En tout état de cause, l'adjudicataire défaillant ne peut invoquer la résolution du contrat pour se soustraire aux obligations qui sont les siennes.

ADER se réserve le droit d'exclure des ventes futures tout adjudicataire ou représentant de tout adjudicataire qui a été défaillant ou qui n'a pas respecté les présentes conditions générales d'achat. ADER se réserve le droit d'inscrire l'adjudicataire défaillant ou son représentant à la liste noire des mauvais payeurs de DROUOT SI, lui interdisant ainsi d'utiliser les services de la plateforme Drouot.com. Par ailleurs, ADER est adhérente au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères. ADER se réserve le droit d'inscrire au fichier TEMIS l'adjudicataire défaillant ou son représentant, ayant pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'adjudicataire défaillant auprès des opérateurs de ventes volontaires adhérents et de lui interdire l'utilisation de la plateforme Interencheres. ADER se réserve également le droit de procéder à toute compensation de la créance due avec les sommes éventuellement dues à l'adjudicataire défaillant.

6. Délivrance des lots

Tout lot ne peut être délivré à l'adjudicataire qu'après paiement intégral du prix, des frais et des taxes. Sous réserve de la présentation de l'autorisation de délivrance du service comptable d'ADER attestant du complet paiement du prix, les lots peuvent être délivrés au cours ou à l'issue immédiate de la vacation en salle de vente aux enchères. Les lots doivent être retirés dans les plus brefs délais après leur règlement intégral. Les frais de gardiennage sont, en ce cas, à la charge de l'adjudicataire.

Les lots non retirés à l'issue de la vacation considérée sont entreposés au Magasinage de l'hôtel Drouot, au sein d'un autre lieu non géré par ADER ou à l'étude ADER, le choix étant laissé à la discrétion d'ADER.

Hors conditions particulières applicables aux ventes ayant lieu à l'hôtel Drouot ou dans tout autre lieu de vente non directement géré par ADER, et à compter du quatorzième (14e) jour après la vente, le lot acheté réglé ou non réglé restant à l'étude ou dans l'entrepôt de stockage de l'étude, fait l'objet de la facturation journalière suivante :

- cinq (5) euros HT pour les lots de petite taille, à savoir les tableaux mesurant moins de 1×1 m, les lots légers et de petit gabarit ;
- dix (10) euros HT pour les lots de moyenne taille, à savoir les tableaux mesurant plus de 1 m, les lots lourds et de petit gabarit ;
- quinze (15) euros HT pour les lots de grande taille, à savoir les lots lourds et de grand gabarit ;
- vingt (20) euros HT pour les lots volumineux, à savoir les lots imposants ou composés de plusieurs lots présentant ensemble un aspect volumineux, la qualification des lots au sein de l'une de ces catégories est laissée à la discrétion d'ADER.

Pour tout lot adjudgé, réglé ou non, demeurant stocké dans un autre lieu que tout lieu géré directement par ADER dont le choix est laissé de manière discrétionnaire à ADER, notamment et de manière non limitative, le Magasinage de l'hôtel Drouot, l'adjudicataire fait son affaire des frais liés au stockage et aux éventuelles pénalités de retard s'inférant des conditions particulières qui lui est applicable et ne peut en tenir rigueur à ADER.

7. Transport des lots – transfert de propriété et des risques

ADER n'effectue aucun emballage ni envoi. Toutes les formalités et transports restent à la charge exclusive de l'adjudicataire, quelle que soit sa qualité, celui-ci devant se rapprocher de toute société de transport de son choix. Les sociétés de transport n'étant pas les préposées d'ADER, cette dernière ne peut être responsable de leurs actes ou omissions. L'adjudicataire ayant opté pour un envoi de ses achats par une société de transport adhère aux conditions générales de ce prestataire et écarte la possibilité d'engager la responsabilité d'ADER en cas de préjudice subi dans le cadre de cette prestation de services.

La liste des transporteurs suivants est donnée à simple titre indicatif :

- The Packengers : hello@thepackengers.com ;
- MBE MONTRouGE : mbe2561@mbefrance.fr - +33 (0)1 84 19 39 33 ;
- GOLDEN TRANSPORTS : fine.art@golden-transports.com - +33 (0)1 88 29 05 29 ;
- ART RÉGIE TRANSPORTS : benoit.dartigues@artregietransport.com - +33 (0)1 58 61 37 33 ;

Le transfert de propriété ainsi que le transfert des risques s'opèrent au prononcé du terme «adjudgé» par le commissaire-priseur habilité, de telle sorte que l'adjudicataire est lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions. ADER décline toute responsabilité quant aux dommages que le lot pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée. ADER ne peut assumer une quelconque responsabilité en l'absence de prise de disposition à cet effet.

Le transfert des risques sur les lots s'opère au moment de l'adjudication lorsque l'adjudicataire revêt la qualité de professionnel, de telle sorte que la responsabilité de ADER ne peut être reconnue en cas de perte ou de dommages causés sur le ou les lots. Le transfert des risques à l'adjudicataire consommateur ou non-professionnel s'opère lorsque celui-ci ou un tiers désigné par ses soins (et notamment, et de manière non exhaustive, un transporteur) prend physiquement possession des lots. Le transport des lots doit être effectué aux frais et sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

8. Éventuel droit de rétractation du client consommateur pour l'achat d'un lot appartenant à un vendeur professionnel dans le cadre de ventes entièrement dématérialisées

L'adjudicataire consommateur est informé qu'il dispose d'un droit de rétraction lorsque (i) le vendeur est un professionnel – entendu comme toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole – et (ii) que la vente est entièrement dématérialisée, en ce qu'elle se tient sans que quiconque n'ait la capacité d'assister à la vente en personne. Lorsque ce droit s'applique, l'adjudicataire consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours suivant le lendemain de livraison ou de la délivrance du lot pour exercer ce droit. Les lots pouvant bénéficier d'un droit de rétractation éventuel sont identifiés par le symbole «#».

CITES ET EXPORTATION DES BIENS CULTURELS

1. Biens culturels

L'exportation hors de France ou l'importation dans un autre pays d'un lot peut être affectée par les lois du pays vers lequel il est exporté ou importé. L'exportation de tout lot hors de France ou l'importation dans un autre pays peut être soumise à l'obtention d'une ou plusieurs autorisation(s) d'exporter ou d'importer. Certaines lois peuvent interdire l'importation ou interdire la revente d'un lot dans le pays dans lequel il a été importé. L'exportation d'un lot revêtant la qualité de bien culturel, en dehors du territoire douanier français est subordonnée à l'obtention d'un certificat délivré par les services compétents du Ministère de la Culture, dans un délai maximum de quatre (4) mois à compter de la demande, sous réserve des exceptions figurant au sein du Code du patrimoine. Les services du Ministère de la Culture peuvent refuser la délivrance d'un tel certificat ou rejeter une telle demande lorsque le bien culturel considéré est notamment susceptible de présenter le caractère d'un trésor national. En tout état de cause, la responsabilité d'ADER ne saurait être engagée en cas de refus ou de retard de délivrance de certificat. La demande, la suspension ou le refus d'octroi de certificat est sans incidence aucune sur l'obligation de paiement à la charge de l'adjudicataire, lequel est redevable de ces sommes envers ADER et notamment au titre des frais engagés. Sous certaines conditions laissées à la discrétion d'ADER, ADER peut effectuer les formalités de demande de certificat d'exportation pour le compte de l'adjudicataire et est susceptible de facturer l'ensemble des frais afférents à l'adjudicataire. En cas de suspension, de rejet de la demande ou de refus de délivrance du certificat, ADER n'est pas redevable du remboursement de telles sommes à l'adjudicataire.

2. Réglementation Cites

La réglementation internationale du 3 mars 1973, dite Convention de Washington a pour objet la protection de spécimens et d'espèces dits menacés d'extinction. L'exportation ou l'importation de tout lot fait ou comportant une partie (quel qu'en soit le pourcentage) en ivoire, écailles de tortues, peau de crocodile, corne de rhinocéros, os de baleine, certaines espèces de corail et en palissandre, etc. peut être restreinte ou interdite. Il appartient, sous sa seule responsabilité, à l'adjudicataire de prendre conseil et de vérifier la possibilité de se conformer aux dispositions légales ou réglementaires qui peuvent s'appliquer à l'exportation ou l'importation d'un lot, avant même d'enchérir. Des informations supplémentaires relatives à la réglementation applicable à certains lots peuvent être indiquées sur la fiche de présentation dudit lot.

Dans certains cas, le lot concerné ne peut être transporté qu'assorti d'une confirmation par expert, aux frais de l'adjudicataire, de l'espèce et ou de l'âge du spécimen concerné. ADER peut, sur demande, assister l'adjudicataire dans l'obtention des autorisations et rapport d'expert requis. Ces démarches sont conduites aux seuls frais de l'adjudicataire. Cependant, ADER ne peut garantir que les autorisations soient délivrées. En cas de refus de permis ou de délai d'obtention de celui-ci, l'adjudicataire reste redevable de la totalité du prix d'achat du lot. Un tel refus ou délai ne saurait en aucun cas justifier le retard du paiement ou l'annulation de la vente.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

ADER est seule titulaire du droit de reproduction sur son catalogue et son contenu. Toute reproduction de celui-ci est interdite et constitue une contrefaçon à son préjudice. Toute reproduction du catalogue d'ADER peut également constituer une reproduction illicite d'une œuvre exposant son auteur à des poursuites en contrefaçon par le titulaire des droits d'auteur sur l'œuvre. La vente d'une œuvre n'emporte pas au profit de son nouveau propriétaire le droit de reproduction et de représentation de l'œuvre.

DONNÉES PERSONNELLES

L'enchérisseur est informé qu'ADER, en sa qualité de responsable de traitement, collecte et traite des données personnelles dans le cadre de l'exécution d'un contrat avec l'enchérisseur, ayant pour objet la gestion des ordres d'achat ferme ou téléphonique, ainsi que la gestion des enchères et des adjudications. L'enchérisseur dispose d'un droit d'accès, de suppression, de rectification, de limitation et d'opposition de traitement et d'un droit à la portabilité sur ses données personnelles. L'enchérisseur est invité à consulter la politique de protection des données personnelles accessible depuis l'onglet « Confidentialité » en pied de page du site Internet d'ADER. L'enchérisseur s'engage à fournir des renseignements à jour et est responsable de toute fausse déclaration.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Conformément à l'article L. 561-2, 14• du Code monétaire et financier, les obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sont applicables à ADER en sa qualité d'opérateur de ventes volontaires lorsque celle-ci procède à une transaction ou une série de transactions liées d'un montant égal ou supérieur à 10.000 euros. L'adjudicataire ou son mandant s'engage à fournir spontanément et de bonne foi l'ensemble des documents permettant l'établissement de leur identité. En fonction des circonstances, ADER peut être soumise à une obligation de vigilance renforcée, l'adjudicataire ou son mandant s'engageant alors à répondre à toute interrogation permettant à ADER de se conformer à ses obligations légales.

LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Conformément aux dispositions de l'article L. 321-17 du Code de commerce, l'action en responsabilité à l'encontre d'un opérateur de ventes volontaires se prescrit par cinq ans à compter de la prise ou de la vente aux enchères publiques. ADER rappelle à ses clients l'existence du Recueil des obligations déontologiques des opérateurs de ventes volontaires pris par arrêté ministériel du 30 mars 2022. Ce recueil est disponible sur le site du Conseil des maisons de vente. ADER informe également ses clients de la possibilité de recourir à une procédure extrajudiciaire de règlement des litiges en saisissant le commissaire du Gouvernement près le Conseil des maisons de vente, en ligne ou par courrier avec accusé de réception. Seule la loi française régit les présentes conditions générales d'achat. Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, et à défaut de conciliation préalable, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites sont soumis exclusivement aux tribunaux compétents de PARIS (FRANCE).



ADER
Nordmann & Dominique

ADER, Société de Ventes Volontaires
3, rue Favart 75002 Paris
www.ader-paris.fr - contact@ader-paris.fr
Tél.: 01 53 40 77 10 - Fax: 01 53 40 77 20

**COMMISSAIRES-PRISEURS
ET INVENTAIRES**

David NORDMANN
david.nordmann@ader-paris.fr
Xavier DOMINIQUE
xavier.dominique@ader-paris.fr

RDV: Mélissa NUNEZ
mnunes@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 12

DÉPARTEMENTS

Art moderne et contemporain

Tableaux et dessins

Xavier DOMINIQUE
xavier.dominique@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 09
Camille MAUJEAN
camille.maujean@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 07

Art Nouveau - Art Déco

Design

Xavier DOMINIQUE
xavier.dominique@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 09
Apolline MICHELOT
apolline.michelot@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 03

Mobilier, Objets d'art, Tableaux anciens, Argenterie - Orfèvrerie

Lettres et manuscrits autographes

Marc GUYOT
marc.guyot@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 11

Dessins anciens

Miniatures

Camille MAUJEAN
camille.maujean@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 07

Estampes, Livres, Militaria, Judaïca

Vins et alcools

Élodie DELABALLE
elodie.delaballe@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 16

Bijoux et montres, Haute Joaillerie

Mode

Christelle BATAILLER
christelle.batailler@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 17

Photographies - Livres photos

Mary KLEIN
mklein@ader-paris.fr
Tél.: 01 80 27 50 20

Art d'Orient

Art d'Extrême-Orient

Art Russe - Archéologie

Photographies - Livres Photos

Magdalena MARZEC
magda.marzec@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 08

Numismatique, Philatélie

Or et métaux précieux

Vente classique

Anna GINET
anna.ginet@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 03

Communication

Paul ROCLE
paul.rocle@ader-paris.fr
Tél.: 01 80 27 50 211

ADMINISTRATION

Vendeurs

Christelle BATAILLER
christelle.batailler@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 17

Acheteurs

Vincent HOINGNE
vincent.hoingne@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 12

Ordres d'achat

Lola NORDMANN
lola.nordmann@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 16

LOGISTIQUE

Envois

Vincent HOINGNE
vincent.hoingne@ader-paris.fr

Magasinage

Amand JOLLOIS - Olivier GROSOL -
Cyril VILMOUTH

BUREAUX ANNEXES

Paris 16

Maguelone CHAZALLON-
CAUCHOIS
20, avenue Mozart
75016 Paris
m.chazallon@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 00 56

Bruxelles

Octavie BORDET
Commissaire-priseur
Avenue de Tervuren, 113
1040 Bruxelles
info@ader-brussels.be
Tél.: 0032 2 268 85 8

Neuilly

Maguelone CHAZALLON-
CAUCHOIS
Commissaire-priseur
20, rue de Chartres
92200 Neuilly-sur-Seine
m.chazallon@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 00

PHOTOGRAPHIES

Édouard ROBIN

CRÉATION GRAPHIQUE

Édouard ROBIN



VINS ET SPIRITUEUX

ADER, Société de Ventes Volontaires - Agrément 2002-448 - Sarl au capital de 52956 euros
3, rue Favart 75002 Paris - Tél.: 01 53 40 77 10 - Fax: 01 53 40 77 20 - contact@ader-paris.fr
N° siret: 450 500 707 000 28 - TVA Intracom.: FR 66 450 500 707 - www.ader-paris.fr



113



118



132



135



141



153



154



158



164



166



174



175



203



212



215



222



233



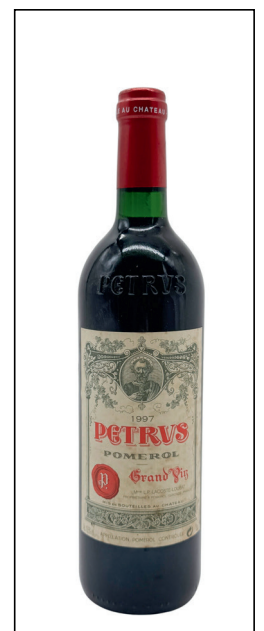
260



281



282



295



296



305



311



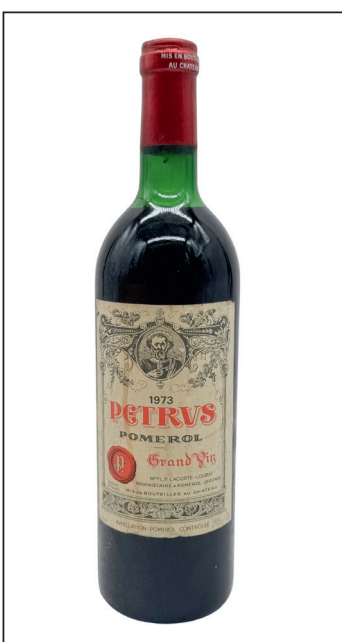
338



348



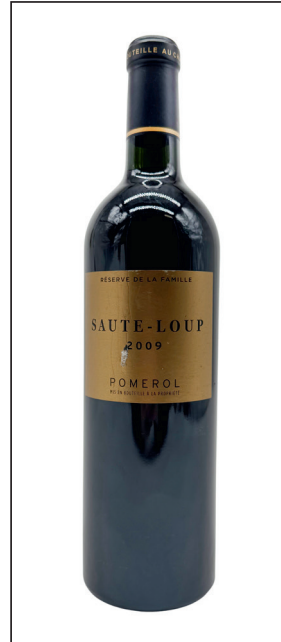
350



352



368



416



454

